

INDICATEUR

Rapport entre le nombre de logements et le nombre d'emplois depuis 2008

OBJECTIF

2020 : Tendre vers l'équilibre 1 logement pour 1 emploi

RESULTAT 2014

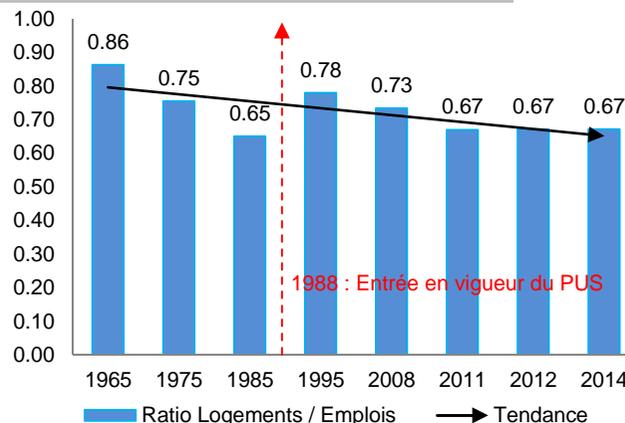
0.67 logements pour 1 emploi

EVALUATION



La mixité emploi/logement Rue

Tendance : stable, à surveiller



QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville fait usage du Plan d'utilisation du sol (PUS) pour mener une action publique visant à favoriser la construction de logements.

Elle veille à conserver l'équilibre logements / emplois quand elle négocie les projets en développement avec les privés ainsi que par le biais des préavis qu'elle délivre.

La Ville de Genève concentre toujours plus d'emplois que de logements. **Ce déséquilibre est illustré par la baisse constante du ratio logements / emplois.**

Dans les années 80, l'introduction du plan d'utilisation du sol et de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) a permis de freiner cette baisse. Le ratio logements/emplois qui ne cessait de chuter, depuis 1965, est remonté à 0.78 en 1995. Depuis, le rapport logements/emplois diminue à nouveau. Le rythme de la construction de logements ne suffit pas à compenser le grand nombre d'emplois créés.

A Genève, la pression due à la spécialisation dans les activités au détriment des logements reste très forte.

Il faut cependant souligner que comparée à d'autres villes suisses, Genève, grâce aux mesures prises, présente un meilleur ratio (0.68) que Zürich (0.55) ou encore Berne (0.48).

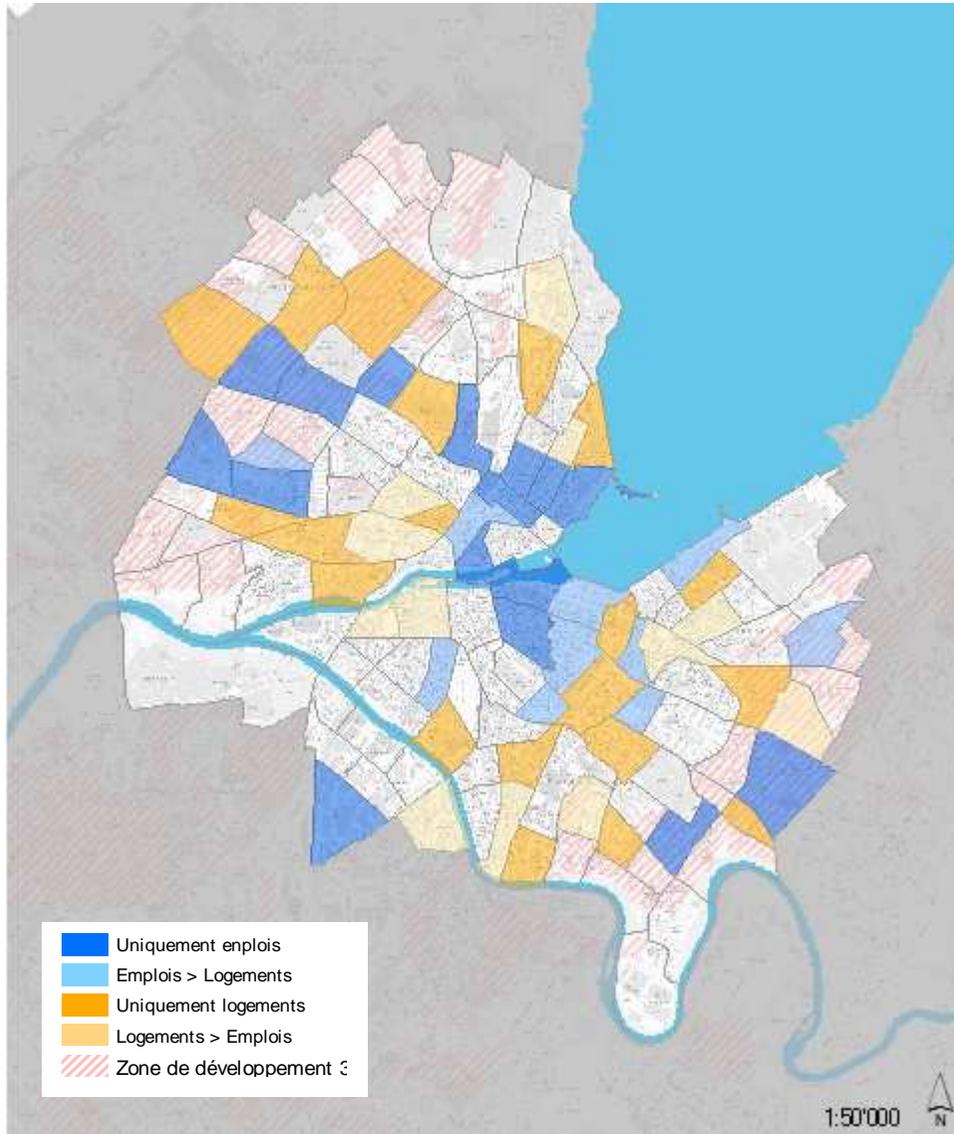
Le plan directeur communal fixe comme objectif de corriger le déséquilibre en créant un nouveau logement pour chaque nouvel emploi.

Le ratio devrait s'approcher de 1 en 2020. Etant donné la tendance observée depuis de nombreuses années, cet objectif s'avère très ambitieux.

En 2014, l'objectif est partiellement atteint puisque le ratio (0.67) bien qu'étant inférieur à 1 reste stable depuis 2010.

A signaler que le calcul de cet indicateur est fondé sur une nouvelle base de données (STATENT-OFS) qui remplace le recensement fédéral des entreprises et qui est mise à jour une fois tous les deux ans. La dernière mise à jour date de 2014.

RATIO LOGEMENTS / EMPLOIS DANS LES PROJETS AUTORISES EN 2014



Dans le cadre des préavis sur les requêtes en autorisation de construire, la Ville cherche à rétablir l'équilibre logements / emplois souhaité (1.1 en 2014) en encourageant la création de logements.

Les emplois autorisés se concentrent dans les secteurs où l'on remarque déjà un grand nombre d'emplois. (Centre-Ville, autour de la gare Cornavin et aux Acacias). Les logements autorisés sont, quant à eux, répartis de façon homogène sur l'ensemble de la ville.

PERSPECTIVES

Pour répondre à son objectif, la Ville de Genève met en place plusieurs actions complémentaires :

- elle veille, dans chaque projet de développement, à garantir le rapport 1 logement / 1 emploi, cela s'applique en particulier aux grands secteurs de renouvellement urbain (Gare des Eaux Vives et Rosemont)
- elle applique le Plan d'utilisation du sol (PUS), qui stipule que pour toute demande d'autorisation de construire, un minimum de 50 à 80 % de logements, en fonction des secteurs concernés, doit être construit.

A l'avenir, le ratio logement/emploi pourrait se dégrader en raison du faible potentiel restant à urbaniser pour la création de logements et compte tenu de l'attractivité économique particulièrement forte de Genève.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Audit Urbain (Office fédéral de la statistique), Office cantonal de la statistique.

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *PDCom Priorité 1*

INDICATEUR

Nombre de nouveaux logements construits depuis 2010

OBJECTIF

2020 : contribuer à créer 3'600 nouveaux logements

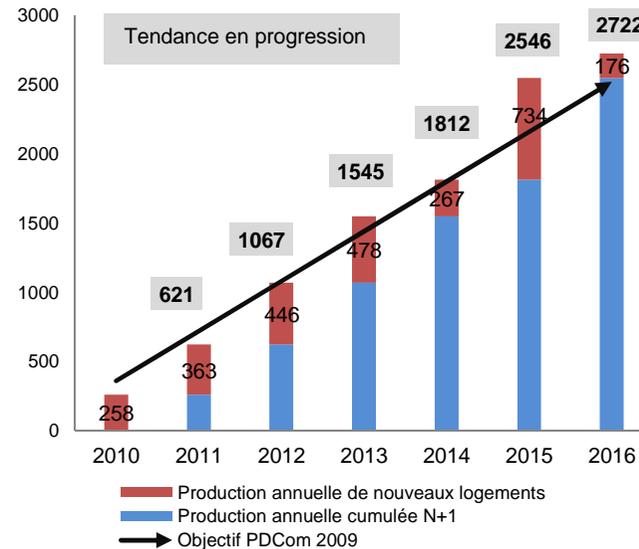
RESULTAT 2010-2016

2'722 logements neufs
(dont 176 logements en 2016)

EVALUATION



Construction de deux immeubles de logements Rue Camille Martin



QUE FAIT LA VILLE ?

Faisant figure d'exception en Suisse, c'est le Canton de Genève qui délivre les autorisations de construire et non les communes.

Cependant, la Ville de Genève est un acteur important de l'aménagement. Elle possède plusieurs compétences pour encourager et favoriser la production de logements tels que le préavis communal sur les demandes d'autorisation de construire, le droit d'initiative pour les plans d'affectation, le plan d'utilisation du sol, et le droit de préemption. Elle est aussi un propriétaire foncier important et actif dans la valorisation de ses terrains.

Après avoir connu une baisse continue de sa production de logements de 1998 à 2003, la Ville de Genève voit la tendance s'inverser depuis 2003.

Le nombre de nouveaux logements construits augmente sensiblement depuis cette période. La quantité de logements produits depuis 2007 est similaire aux chiffres observés à la fin des années 1990.

Aujourd'hui, la Ville concentre près de la moitié des logements du Canton sur 6,4% du territoire cantonal.

En 2009, le plan directeur communal fixe comme objectif la production de 3'600 nouveaux logements à l'horizon 2020 soit 360 logements, en moyenne, par année sur le territoire de la ville.

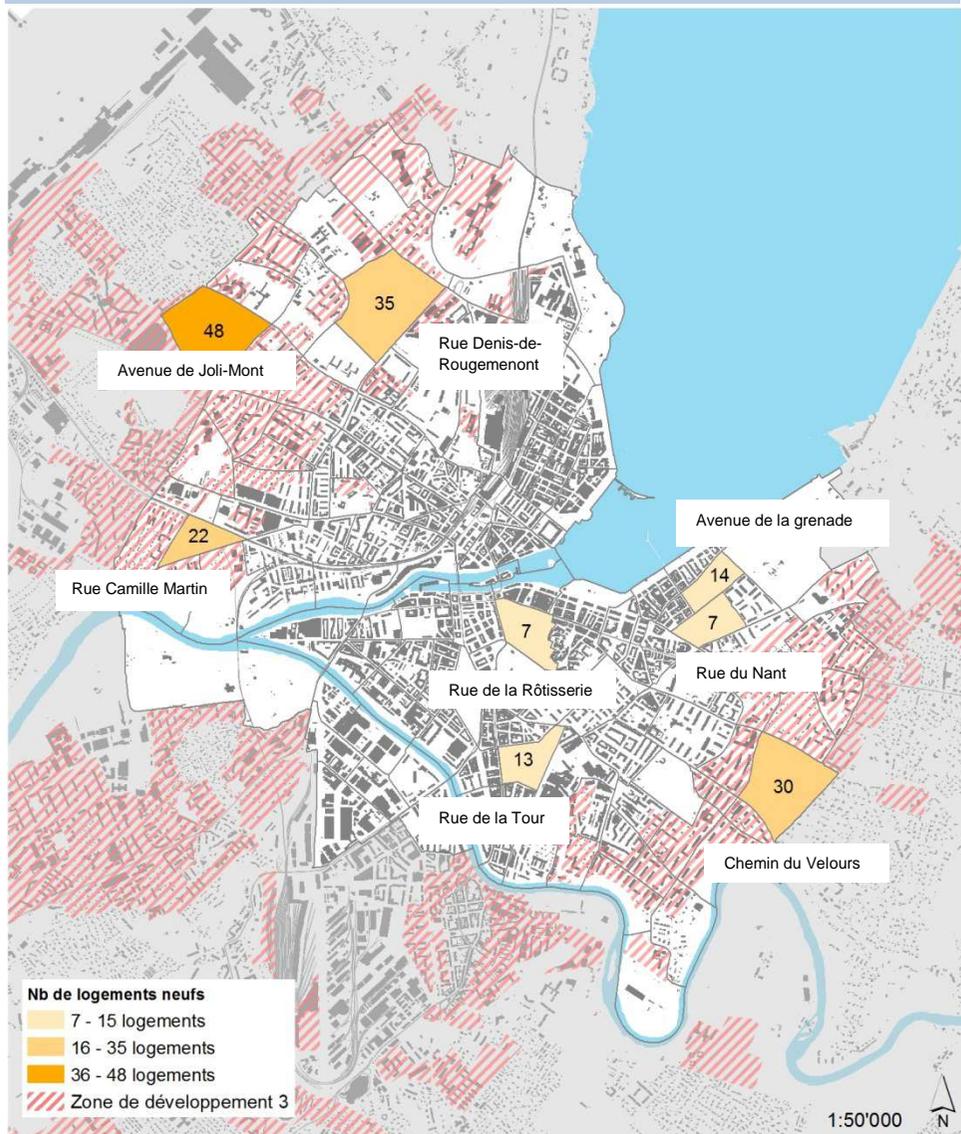
La Ville, avec cet objectif ambitieux, entend contribuer à l'effort de construction de logements, autant que le permettront ses capacités d'accueil.

En 2016, malgré le ralentissement observé, les résultats cumulés depuis 2010 sont conformes aux objectifs fixés. Les perspectives laissent penser que l'objectif 2020 sera atteint.

Si l'on ajoute à ces logements neufs, les logements transformés (y compris les surélévations et aménagements de combles selon la définition de l'Office cantonal de la statistique), déduction faite des logements démolis, le gain de logements total est de **320 en 2016**.

A titre de comparaison, en 2016, la production de logements neufs dans le Canton a été de 1'931 nouveaux logements construits. La production de logement en Ville de Genève correspond à 9 % de la production totale du Canton.

LES NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS EN 2016



75 % des logements neufs sont situés dans la zone à urbaniser en priorité (zone de développement 3) conformément aux objectifs du plan directeur communal. 60% d'entre eux sont situés sur la rive droite.

N.B : Les nouveaux logements issus des surélévations et/ou des aménagements de combles ne sont pas représentés dans la carte ci-dessus.

PERSPECTIVES

Les prévisions à moyen terme de construction de logements neufs sont bonnes.

Actuellement, il y a plus de **1000 logements en cours de construction** en ville qui seront mis sur le marché d'ici une à deux années. Il s'agit notamment :

- des plans localisés de quartier : Eco quartier jonction, Sous-Bois, Point-du-jour, Route de Malagnou ou encore Cité-Vieusesseux.
- des constructions de logements : Avenue de la Gare des Eaux-Vives, route de Frontenex,

Pour activer l'urbanisation des potentiels restants situés dans les zones de développement, la Ville use de son droit d'initiative pour élaborer plusieurs plans localisés de quartier (cf. fiche N 8.2 Plans localisés de quartier d'initiative communale).

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Office cantonal de la statistique, Service d'urbanisme

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : [Monitoring plan directeur cantonal](#)

[Fiche Monitoring N°3.1](#)

[Fiche Monitoring N°3.1](#)

[Fiche Monitoring N°8.2](#)

INDICATEUR

Nombre de nouveaux logements subventionnés depuis 2010

OBJECTIF

2020 : contribuer à créer 1'000 logements subventionnés

RESULTAT 2010-2016

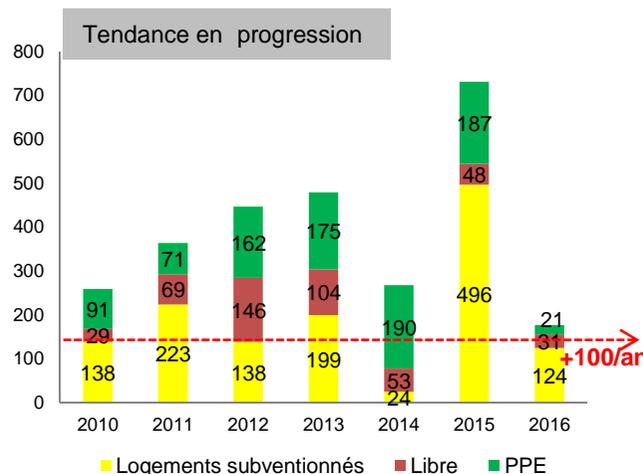
1'342 logements subventionnés
(dont 124 logements en 2016)



EVALUATION



Construction immeuble de logements HBM Avenue de Joli-Mont



Production annuelle de logements neufs par catégorie

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève par le biais de la Fondation pour le logement social participe à la construction de logements à bas loyers.

La Gérance immobilière municipale (GIM) gère, quant à elle, 5'500 logements (5% du parc de logements existants sur le territoire municipal). 90% de ces logements sont considérés comme subventionnés ce qui constitue un socle de logements à bas loyers.

La Ville de Genève a perdu en 20 ans pratiquement la moitié de son parc de logements subventionnés, en particulier les logements de type HLM (habitat à loyer modéré). Massivement créés dans les années 80, ils bénéficiaient d'un subventionnement limité à 25 ans et quittent donc progressivement ce régime.

Les logements subventionnés représentent actuellement seulement 10% des logements en Ville de Genève. Pour relancer la mise à disposition de ces logements, le Grand Conseil a voté la loi pour la construction de logements d'utilité publique (I 4 06 – LUP) en 2007. Elle a pour but de constituer un socle de 20% de logements bénéficiant d'un contrôle permanent des loyers.

Le plan directeur communal fixe comme objectif la construction de 1'000 nouveaux logements subventionnés d'ici 2020, soit 100 nouveaux logements, en moyenne, par année.

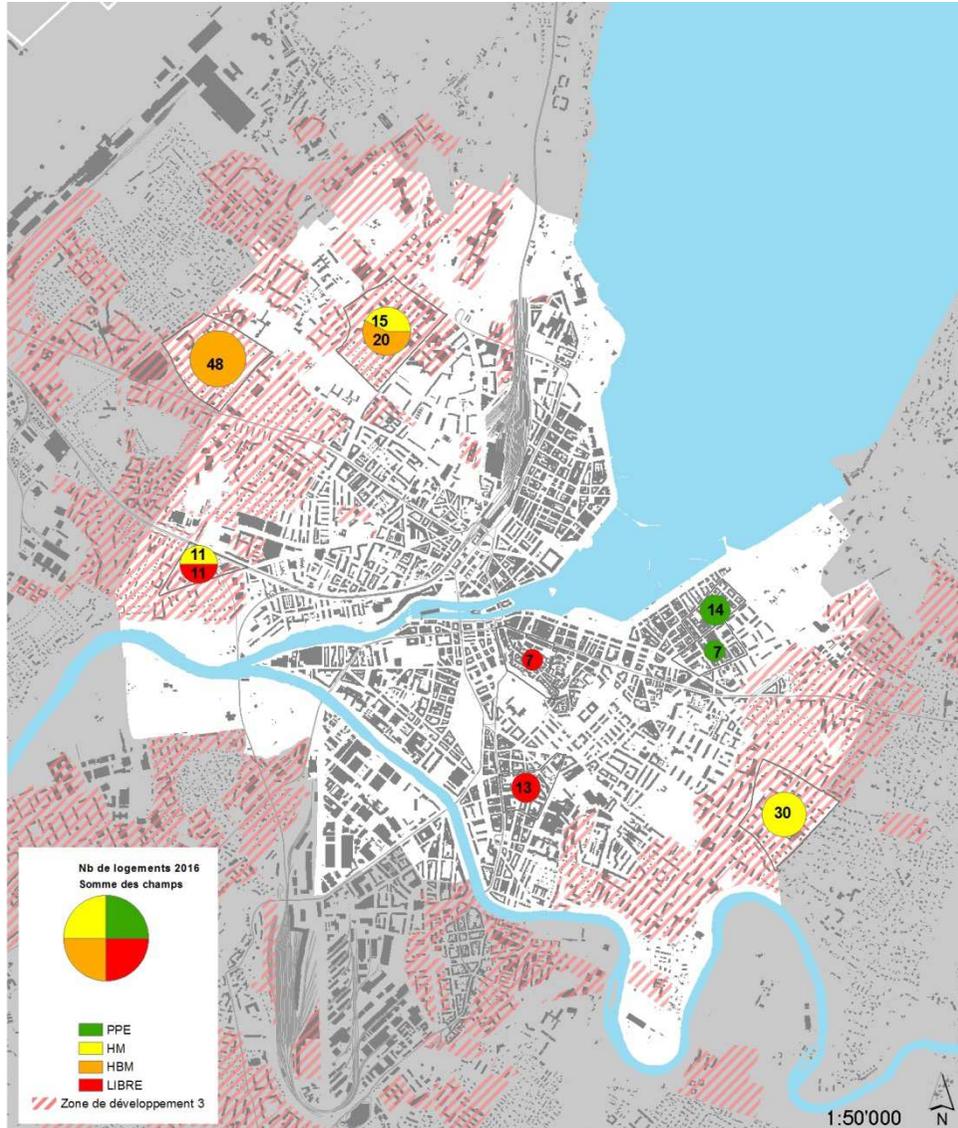
Consciente que le socle de logements sociaux diminue et malgré ses faibles marges d'intervention, la Ville s'est fixée cet objectif dans ses priorités afin de maintenir la mixité sociale de sa population.

En 2016, l'objectif est dépassé puisque 1'342 logements subventionnés ont été construits depuis 2010 (dont 124 nouveaux logements subventionnés en 2016).

En 2016, 70% des nouveaux logements construits en ville sont subventionnés. Sur les 124 nouveaux logements subventionnés, 56 sont des HM (habitat à loyer mixte) et 68 sont des HBM. Cela représente 18 % des logements subventionnés construits dans le canton.

En 2016, dans le canton, 685 logements subventionnés ont été construits soit 35% de la production de logements totale. 140 logements HBM ont été construits à Meyrin, 24 HBM à Lancy et 97 HM à Puplinge.

NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS PAR CATEGORIE EN 2016



En 2016, 70% des nouveaux logements construits sont subventionnés. 94 logements subventionnés sont situés sur la rive droite (75%) et 30 logements sur la rive gauche. 100% des logements subventionnés sont construits en zone de développement 3.

PERSPECTIVES

L'objectif fixé des 1'000 nouveaux logements subventionnés d'ici à 2020 est déjà largement dépassé. D'après les prévisions actuelles, la mise à disposition de logements subventionnés devrait se poursuivre durant les prochaines années.

La volonté déclarée de la Ville de Genève est de construire du logement social, répondant aux besoins prépondérants de la population. La Ville s'est engagée dans des partenariats sur certaines opérations, afin de créer davantage de logements abordables. L'application de la loi Giromini destinée à lever les servitudes croisées bloquant les projets de construction, impose deux tiers de logement social dans les projets. Ces actions témoignent d'une volonté de compenser l'érosion du parc de logements sociaux.

Les premiers logements de l'Eco quartier de la Jonction ont été livrés. A terme, sur les quelques 300 nouveaux logements prévus dans ce quartier, 2/3 seront subventionnés.

Dans les prochaines années, d'autres réalisations sont en cours comme les projets situés route de Malagnou, Avenue de Soret, Avenue Joli-Mont ou encore les projets à Vieuxseux, de la Concorde et Chandieu.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Office cantonal de la statistique,
Service urbanisme

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : [Monitoring plan directeur cantonal](#)

INDICATEUR

Surfaces des locaux industriels et artisanaux (en m²)

OBJECTIF

2020 : conserver 368'000 m²

RESULTAT 2010-2016

361'000 m²
(-6'000 m² depuis 2009)

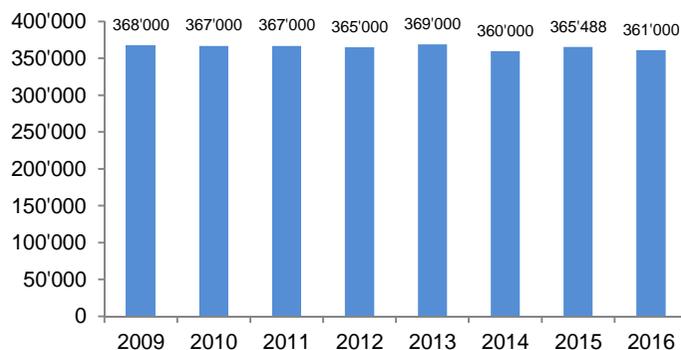


EVALUATION



Centre artisanal du Vélodrome (Jonction).

Tendance : stable



QUE FAIT LA VILLE ?

Elle est propriétaire de locaux artisanaux, industriels et commerciaux. Elle **réno**ve et **développe ses infrastructures** (zone industrielle Châtelaine, centre artisanal Vélodrome), en maintenant des prix de location bas (en moyenne 160 CHF/m²). 12% environ des arcades propriétés de la Ville sont louées à des artisans.

Son **Plan d'utilisation du sol (PUS)** empêche la disparition, au centre-ville, de ces surfaces en rendant obligatoire la compensation d'au moins la moitié des surfaces artisanales ou industrielles perdues lors d'une opération immobilière.

La Ville de Genève, comme la plupart des villes suisses, a perdu beaucoup de ses emplois industriels au profit des emplois de services. Les surfaces de bureaux représentent 34% des surfaces d'activités de la Ville, contre 5% pour les surfaces industrielles et artisanales.

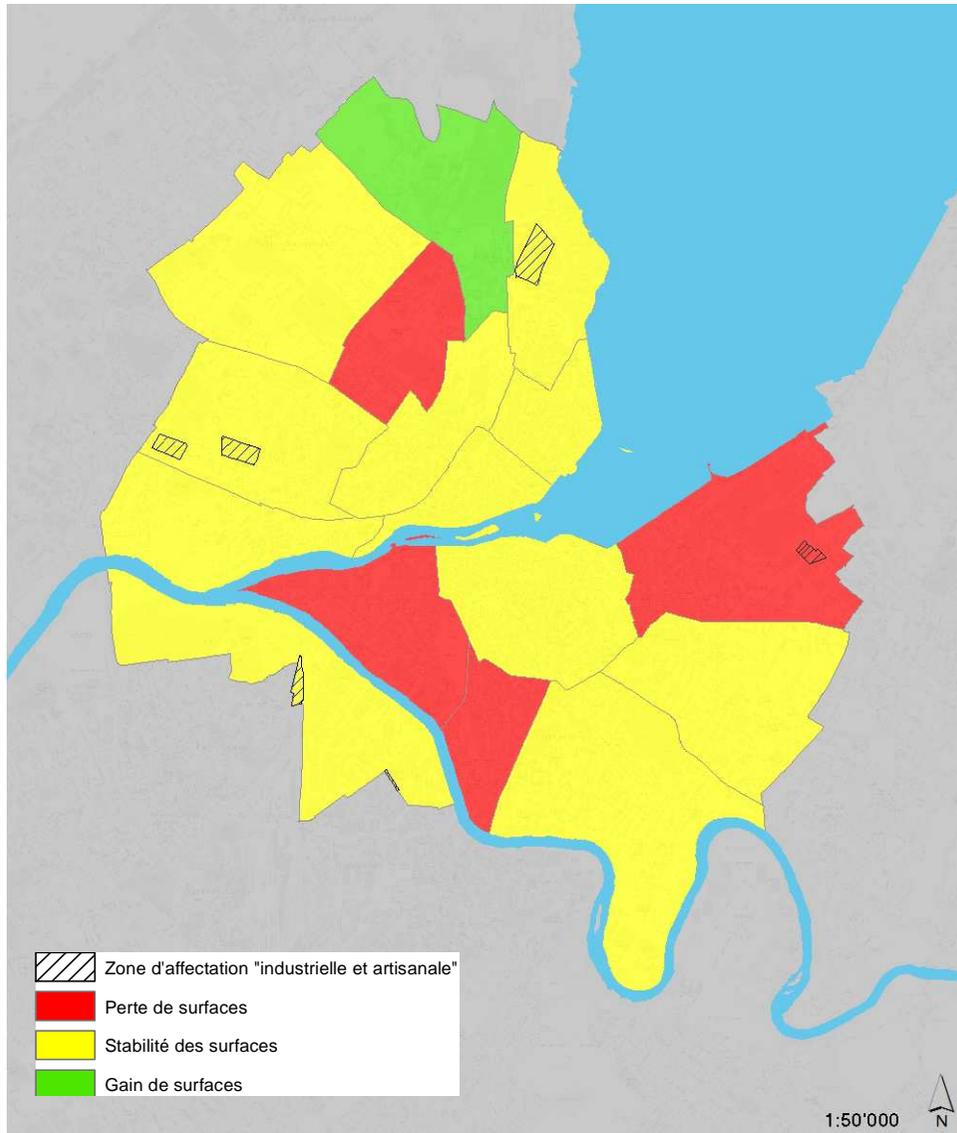
Cependant, la Ville dispose encore d'une offre de surfaces industrielles et artisanales d'environ 37 hectares. La majorité de ces surfaces se situe, aujourd'hui en ville, dans les zones dites « ordinaires » où les prix des terrains ne sont pas contrôlés.

Or, la rareté de la ressource foncière pousse le prix des loyers vers le haut. C'est pourquoi, sous la pression immobilière actuelle, ces surfaces risquent de disparaître au profit de locaux économiquement plus rentables.

Le plan directeur communal fixe comme objectif le maintien de l'offre de surfaces industrielles et artisanales. Il s'agit de maintenir en ville des surfaces pour des emplois économiquement fragiles mais socialement utiles et participant pleinement à la mixité économique et sociale.

En 2016, l'objectif est atteint puisque l'offre de surfaces de locaux industriels et artisanaux est globalement stable. Depuis 2009, la Ville a perdu 6'000 m², notamment à la Gare des Eaux-Vives et à Chandieu au profit du logement mais en a gagné à Sécheron. Avec l'arrivée du numérique et le développement des nouvelles technologies, ce secteur est pleine mutation. Le nombre d'emplois diminue depuis 2011 (-5'500 emplois) et représente 6% des emplois en ville (contre 8% en 2011). La baisse est similaire dans le Canton. L'offre de surfaces semble toutefois inférieure à la demande (cf. faible taux de vacance).

EVOLUTION DES SURFACES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES DEPUIS 2009



L'offre de surfaces reste globalement stable. On constate toutefois quelques variations en fonction des quartiers et notamment des pertes de surfaces plus importantes aux Eaux-Vives et à la Jonction.

PERSPECTIVES

Pour atteindre son objectif et répondre à la demande de surfaces, la Ville prévoit de maintenir ses zones industrielles et artisanales de Sécheron et de Châtelaine. Compte tenu de la proximité avec la future Gare CEVA des Eaux-Vives, la Ville prévoit la mutation de la zone industrielle et artisanale de Rosemont vers plus de mixité. A travers les PLQ d'initiative communale, la Ville encourage également la création de nouvelles surfaces artisanales.

Le maintien des zones existantes va de pair avec une réflexion sur leur densification et leur évolution. C'est pourquoi, la Ville prévoit le maintien de la zone industrielle de Châtelaine, le développement d'un écopôle (inscrits au Plan directeur communal).

Enfin, pour atteindre l'objectif fixé en 2020 et concilier les deux objectifs : construire du logement et maintenir une ville plurielle, la Ville devra inventer des solutions urbanistiques nouvelles favorisant la mixité fonctionnelle, à l'image du projet d'Ecoquartier Jonction ou du PLQ de Rosemont.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Office cantonale de la statistique, SITG

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : [Priorité 4 PDcom,](#)
[Monitoring plan directeur cantonal](#)

INDICATEUR

Nombre de places créées dans les structures d'accueil de la petite enfance depuis 2009

OBJECTIF

2016 : créer 696 places d'accueil supplémentaires

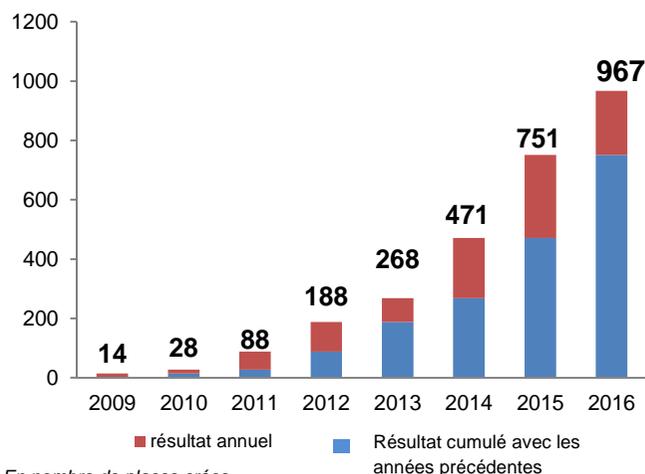
RESULTAT 2010-2016

967 places créées
(dont 216 places en 2016)

EVALUATION



Espace de vue enfantine Le Poisson rouge à Chandieu



En nombre de places créées

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève subventionne 74 structures d'accueil de la petite enfance (crèches, espaces de vie enfantine (EVE), jardins d'enfants, crèches familiales, crèches de dépannage, halte-jeux, lieux d'accueil parents-enfants). Depuis 2000, la Ville de Genève a créé 34 structures d'accueil supplémentaires.

La municipalité met à disposition un bureau d'information petite enfance (BIPE) qui conseille, oriente, informe et enregistre les demandes d'inscriptions dans les institutions de la petite enfance, de manière centralisée.

La Ville mène une politique familiale volontariste pour répondre à une demande croissante de places d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire.

En effet, si la population enfantine reste stable, le taux d'activité des femmes augmente tout comme le nombre de ménages monoparentaux et par conséquent, les besoins en structures d'accueil progressent.

En 2016, le taux de couverture* du besoin est élevé puisqu'il atteint 82 %.

Le plan directeur communal fixe comme objectif la création de 696 places entre 2009 et 2016.

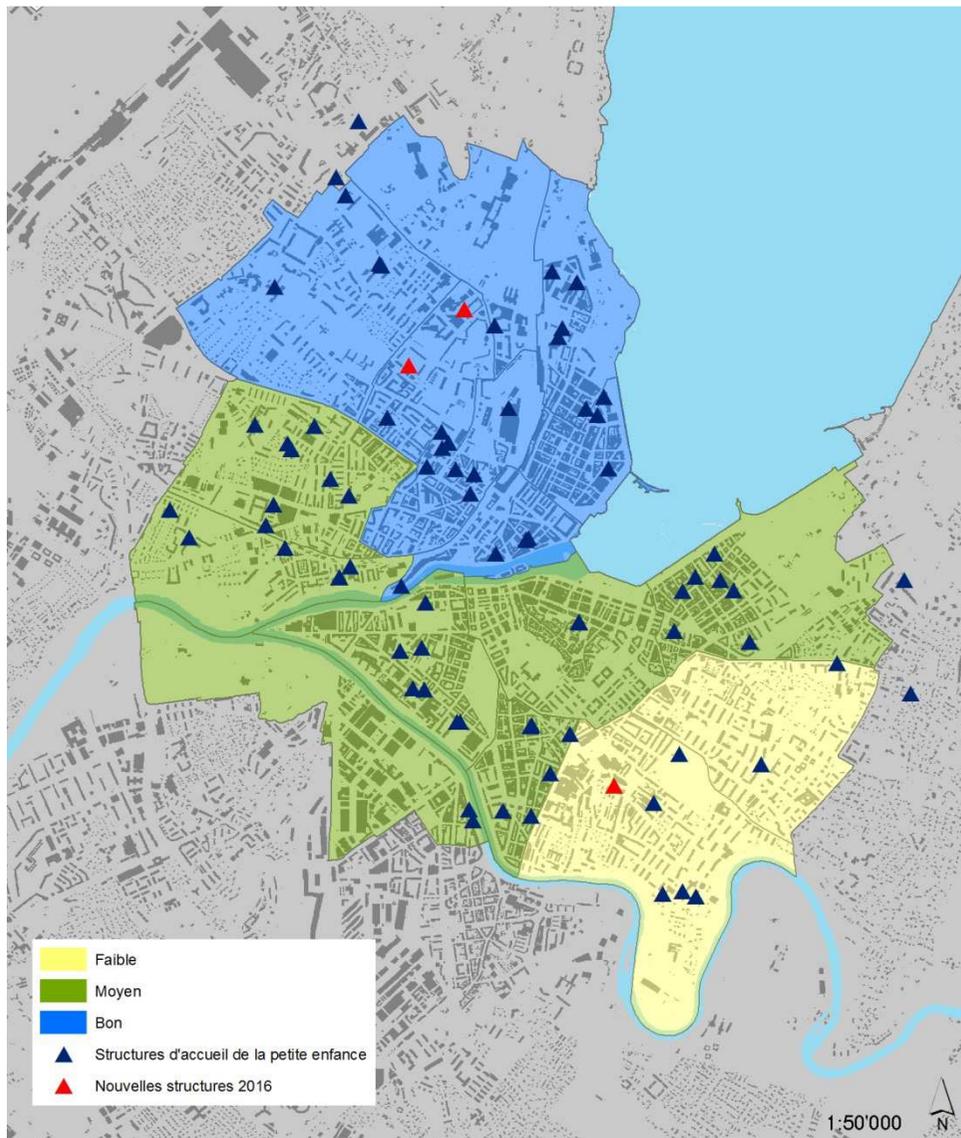
La Ville veut pouvoir répondre à la demande des familles et atteindre ainsi un taux de couverture du besoin proche de 100%.

**le taux de couverture est le rapport entre le nombre de places existantes et le nombre de places nécessaires pour répondre aux besoins exprimés*

En 2016, l'objectif initial planifié est dépassé puisque 967 nouvelles places d'accueil ont été créées depuis 2010 (dont 216 nouvelles places en 2016).

En 2016, trois nouveaux espaces de vie enfantine ont ouvert : « Lina Stern » (57 places) dans le quartier de Champel ; « Poisson Rouge » à Chandieu (104 places) et « Ô comme 3 pommes » (52 places) dans le quartier du Bouchet / Moillebeau. Par ailleurs, 5 places ont été achetées à « la Bicyclette » (éco-crèche en forêt de Dardagny) et 2 places à l'EVE « Souris Verte » (Servette) ont été supprimées.

TAUX D'OFFRE EN 2016



Le taux d'offre exprime le nombre de places offertes pour 100 enfants résidents, âgés de 0 à 4 ans. Des disparités sont observées sur le territoire.
Le taux moyen 2016 en Ville de Genève est de 45%. Relevons que les quartiers de Champel, des Eaux-Vives et de Saint-Jean sont plus faiblement dotés (taux inférieurs à la moyenne Ville).

PERSPECTIVES

La planification du développement de l'offre d'accueil a longtemps été réalisée par opportunité. Depuis 2012, les besoins d'accueil pour les institutions de la petite enfance sont intégrés dans la planification. Ainsi, la méthodologie de la planification scolaire a été étendue à la petite enfance et un rapport est mis à jour annuellement.

Afin de soutenir la création de nouvelles structures d'accueil, **la Confédération a mis en place une aide au financement via le programme d'impulsion**. Les communes ont ainsi pu bénéficier d'un premier programme sur 8 ans (2003-2011) de 320 millions de francs. Celui-ci a été reconduit deux fois pour des périodes de 4 ans, avec un nouveau crédit se montant à 120 millions de francs à chaque fois. Ce montant est destiné uniquement aux projets à caractère novateur qui contribuent à la création de places d'accueil et qui répondent aux critères d'un accueil de type continu sur la journée. En outre, depuis 2010, le fond intercommunal (FI) verse une subvention unique d'investissement (5'000 francs) aux communes qui en font la demande, et participe au financement des frais d'exploitation des structures de la petite enfance en octroyant 10'000 francs par place d'accueil à plein temps par an.

Pour la période 2017-2030, une nouvelle planification a été élaborée.

- En 2017, la capacité d'accueil de plusieurs structures sera augmentée, ce qui représentera un gain supplémentaire de 113 places ;
- A court terme, l'EVE de « la Madeleine aux enfants » va augmenter sa capacité d'accueil de 19 places. L'EVE « Edmond-Kaiser » sera fermé, entraînant la perte de 39 places.
- A l'horizon 2030, sept projets de nouvelles institutions sont prévus pour un total de 632 nouvelles places : Ancien Manège (15 places), *Eco quartier Jonction* (146 places), *Frontenex 54* (96 places), *Paroisse Protestante des Eaux-Vives* (59 places), *Gare des Eaux-Vives* (116 places), PAV (120 places) et Forêt (80 places).

Le gain total de nouvelles places créées est estimé à **725 nouvelles places, à l'horizon 2030.**

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Service de la petite enfance

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Crèches en Ville de Genève*

INDICATEUR

Nombre de commerces de proximité (en nombre)

OBJECTIF

2020 : conserver 720 commerces (référence 2009)

RESULTAT 2010-2016

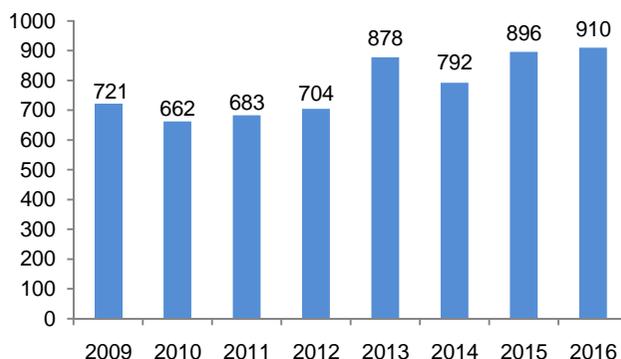
910 commerces
(+189 commerces depuis 2009)

EVALUATION



COOP pronto rue de la Cité

Tendance : en progression



En nombre de commerces

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle applique le **Plan d'utilisation des sols (PUS)** pour favoriser l'implantation et le maintien des commerces de proximité au rez-de-chaussée.

Par le biais de la **Gérance immobilière municipale (GIM)**, elle loue la totalité des arcades dont elle est propriétaire à des commerces de proximité ou à des associations qui exercent une activité sociale ou culturelle contribuant à la vie des quartiers. Elle soutient également les commerces de proximité par le biais de **la Fondetec** (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève).

Le commerce de proximité regroupe les magasins situés dans le rayon de marche à pied des logements et fréquentés au moins une fois par semaine par les habitants.

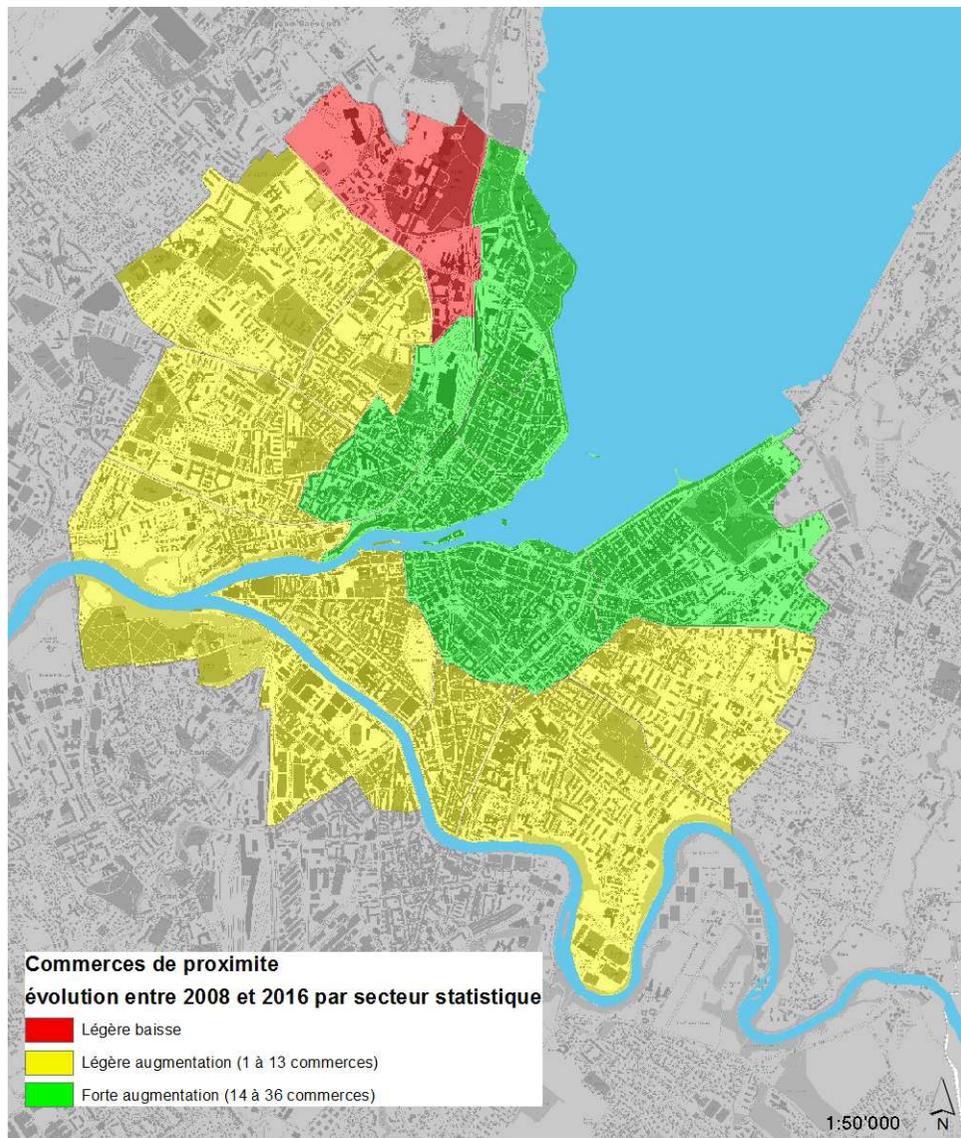
Il comprend : le commerce de détail en magasin non spécialisé (petit supermarché, épicerie, etc.), les commerces alimentaires en magasin spécialisé (boucheries, boulangeries, poissonneries, etc.), le commerce de journaux, périodiques, et kiosques, les pharmacies.

Le plan directeur communal fixe comme objectif le maintien des commerces de proximité (au nombre de 721 en 2009). A l'instar d'autres villes d'Europe, Genève, souhaite agir pour préserver une diversité commerciale dans ses rues. Depuis la levée des derniers recours par le Tribunal fédéral en novembre 2013, la Ville applique son nouveau **Plan d'utilisation du sol (PUS)** pour mieux préserver le nombre et la diversité des commerces de proximité.

En 2016, l'objectif est atteint, puisque le nombre de commerces de proximité est en augmentation par rapport à 2009.

Toutefois, au sein des commerces de proximité, le nombre de boucheries, fromageries et pharmacies continue de diminuer au profit de commerces plus « généralistes » (superettes ou épiceries) qui cumulent souvent la vente de différentes denrées alimentaires et d'autres produits ou services (traiteur, téléphonie...). De plus, le nombre de boulangeries/tea-room, kiosques augmente également.

EVOLUTION DES COMMERCES DE PROXIMITE 2009-2016

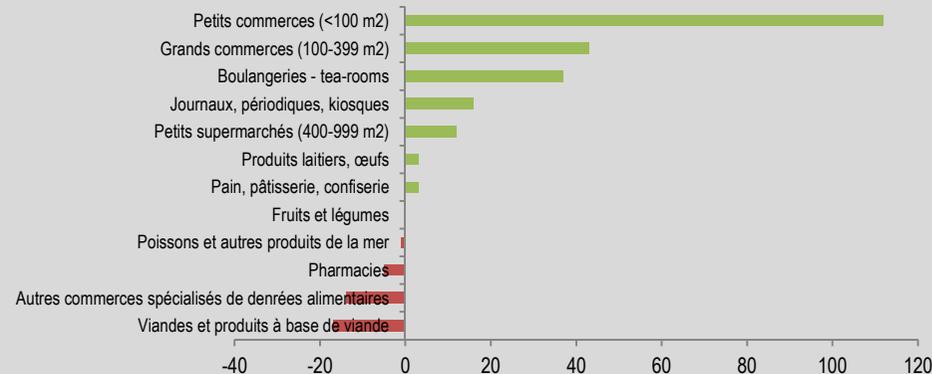


Entre 2008 et 2016, le nombre de commerces de proximité augmente dans tous les quartiers sauf dans celui des organisations internationales (- 2 commerces). C'est dans le quartier des Pâquis que l'augmentation est la plus forte suivi par le quartier Cité-Centre.

PERSPECTIVES

Depuis 2009, on constate, en ville, **une progression du nombre des commerces de proximité (+189)**. Cette progression semble due essentiellement à l'essor des **petites surfaces généralisées** (épicerie, superette), des boulangeries/tea-rooms et des magasins de journaux.

évolution du nombre de commerces de proximité par types entre 2009 et 2016



Cette transformation du commerce de proximité correspond probablement aux évolutions démographiques et à celles des modes de consommation. Les « superettes » répondent aux besoins des personnes âgées et des ménages composés d'une personne, deux catégories de population dont le poids démographique va grandissant. Les boulangeries/tea-rooms présentent quant à elles une offre adaptée aux besoins des employés avec des repas rapides.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication: Juin 2017

Sources : Registre des entreprises genevoises, Agenda 21

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : [Priorité 4 PDcom](#).

INDICATEUR

Taux d'avancement du programme
d'aménagements cyclables depuis 2010

OBJECTIF

2020 : Assurer la mise en œuvre du programme
inscrit au PDCOM

RESULTAT 2010-2016

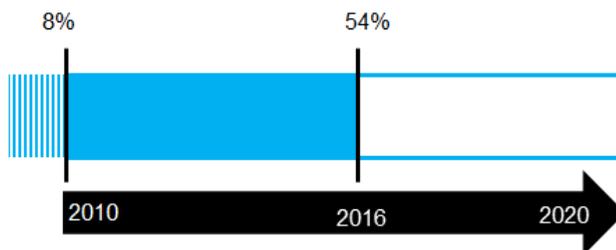
54%

EVALUATION



Nouvel aménagement du chemin Eugène-Rigot

Tendance : en lente progression



QUE FAIT LA VILLE ?

Elle conçoit les **projets d'aménagements** en concertation avec les habitants et les associations. Elle soumet ses projets au Canton qui délivre les autorisations de construire et prend les arrêtés de circulation. Enfin, elle réalise les travaux et entretient les aménagements.

La Ville de Genève aménage depuis 24 ans son réseau routier en faveur des cyclistes.

Suite à l'initiative populaire de 1989 « pour des pistes cyclables », la Ville a voté plusieurs crédits de 3 millions de francs environ (1994, 1999, 2005) pour étudier et réaliser des aménagements cyclables et développer son réseau cyclable. Un crédit de 467'000 Frs a été ouvert en 2014 pour des études d'aménagements cyclables.

En 2009, 100 kilomètres de réseau étaient aménagés pour les cyclistes. Ce résultat comprend les zones de modération de trafic (30km/h et 20km/h), les pistes et les bandes cyclables, les contre-sens, les sites mixtes

bus/vélos et piétons/vélos.

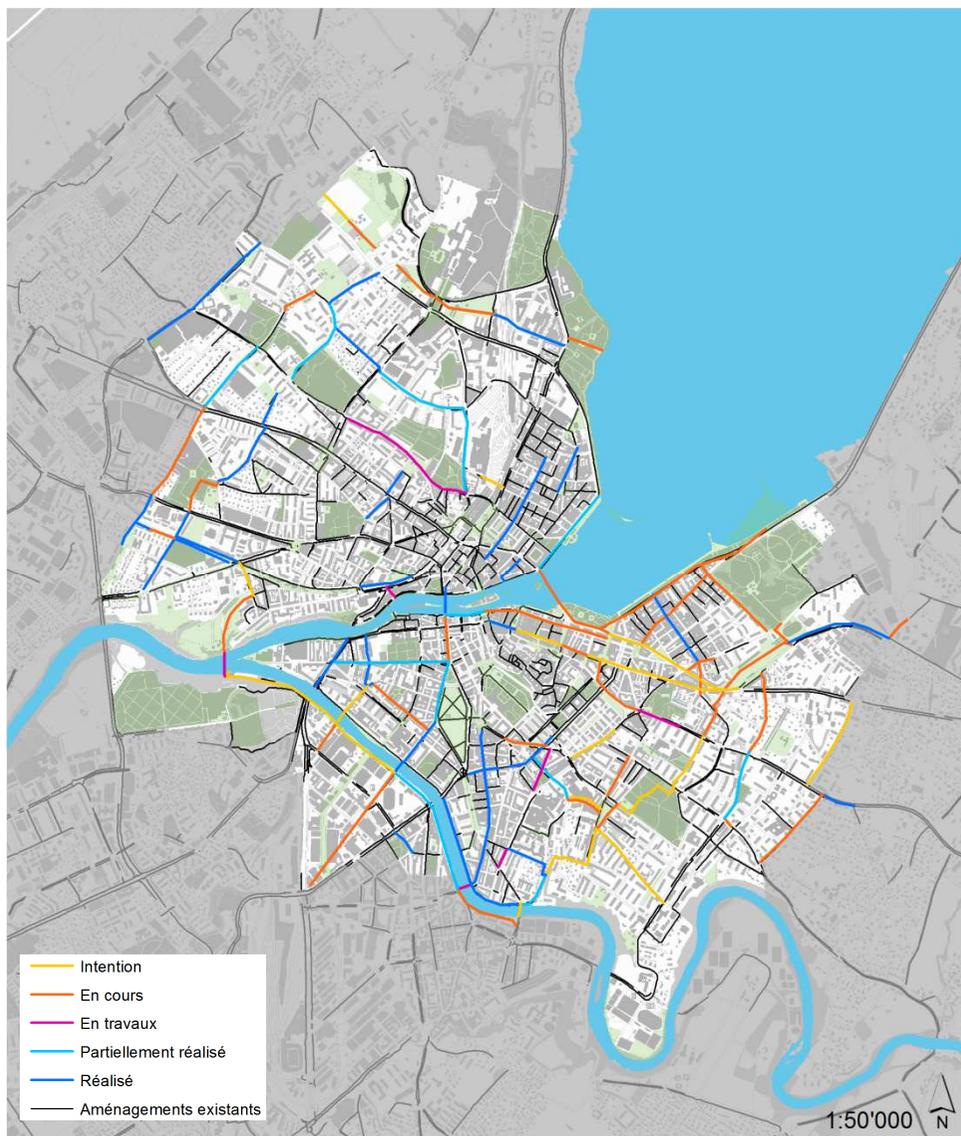
Le plan directeur communal fixe comme objectif de proposer et réaliser 120 mesures (Cf. Carte réseau cyclable) et d'étendre les aménagements en faveur des cyclistes.

En mettant en œuvre ses programmes d'aménagements cyclables et de promotion de l'utilisation du vélo, l'objectif de la Ville est d'offrir un réseau sécurisé et attractif. Cela correspond entre autre à la mise en place de liaisons prioritaires et de franchissements dénivelés.

En 2016, l'objectif est atteint. Depuis 2010, le rythme d'avancement du programme est bon, le taux est de 54%. Cela se traduit par 118 km de réseau routier aménagé pour les cyclistes.

En 2016, la Ville a réalisé entre autres l'aménagement de l'avenue de Roseraie. Elle améliore et sécurise également l'aménagement de la route de Malagnou. D'autres aménagements ne faisant pas partie des objectifs PDCOM ont été réalisés. Il s'agit par exemple du chemin Eugène-Rigot, d'un tronçon des rues de l'Athénée, Caroline et François-Dussaud.

RESEAU CYCLABLE EN 2016



L'état d'avancement des réalisations cyclables.

PERSPECTIVES

Pour atteindre l'objectif fixé en 2020, la Ville a inscrit dans son plan financier d'investissement 450'000 Frs pour des études d'aménagements cyclables, répartis entre 2014 et 2019.

La Ville de Genève a également voté des crédits d'investissement pour promouvoir le vélo et réaliser des études de faisabilité pour un axe de mobilité douce traversant son territoire (Voie verte). Cela représente un budget de 200'000 Frs pour 2016 pour un crédit total de 990'000 Frs.

Le réseau cyclable a pu fortement s'étendre en parallèle du développement des lignes de tramway. Son extension se poursuit au travers de la mise en œuvre de zones modérées et à priorité piétonne, du développement de projets d'aménagement spécifiques de la recherche de résolution de points noirs du réseau. Des projets sont aussi développés au gré des opportunités même s'ils ne figurent pas en tant que tels dans le PDCOM.

A l'avenir, pour continuer à étendre son réseau et atteindre son objectif en 2020, la Ville devra poursuivre notamment la mise en œuvre du programme de zones 30km/h.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Service de l'aménagement urbain

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Fiche-action A14,*
Carte Réseau cyclable PDCOM

INDICATEUR

Taux d'avancement du Plan directeur des chemins pour piétons depuis 2010 (en %)

OBJECTIF

2020 : réaliser la totalité du Plan directeur des chemins pour piétons (100%)

RESULTAT 2010-2016

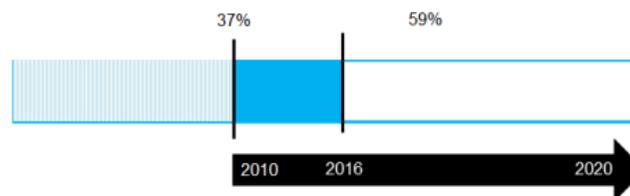
59%
(+22% par rapport à 2010)

EVALUATION



Projet d'aménagement de l'îlot Sainte-Clothilde

Tendance : en lente progression



QUE FAIT LA VILLE ?

Elle a adopté en 2001 une politique en faveur de la marche à pied (plan directeur des chemins pour piétons).

Conformément à ses objectifs et aux demandes des associations d'habitants, elle établit sur son territoire des projets d'aménagements de rues, de places, de chemins, de passerelles et exécute les travaux, une fois l'autorisation de construire délivrée par le Canton.

La Ville de Genève a adopté en 2004 le premier plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de Suisse. Ce plan développe une politique générale en 5 volets pour encourager la marche.

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal, cette démarche a reçu plusieurs prix pour son caractère innovant et visionnaire. Ce plan encourage la marche à travers la mise en place d'un réseau d'axes structurants (promenades), le réaménagement des places, la création de traversées, le développement de chemins sur domaine privé, la modération de circulation et l'adaptation du réseau à « tous les publics ». Il comporte 299 mesures.

Le plan directeur communal fixe comme priorité le renforcement des réseaux de mobilité douce et la mise en œuvre du plan directeur des chemins pour piétons dans sa globalité.

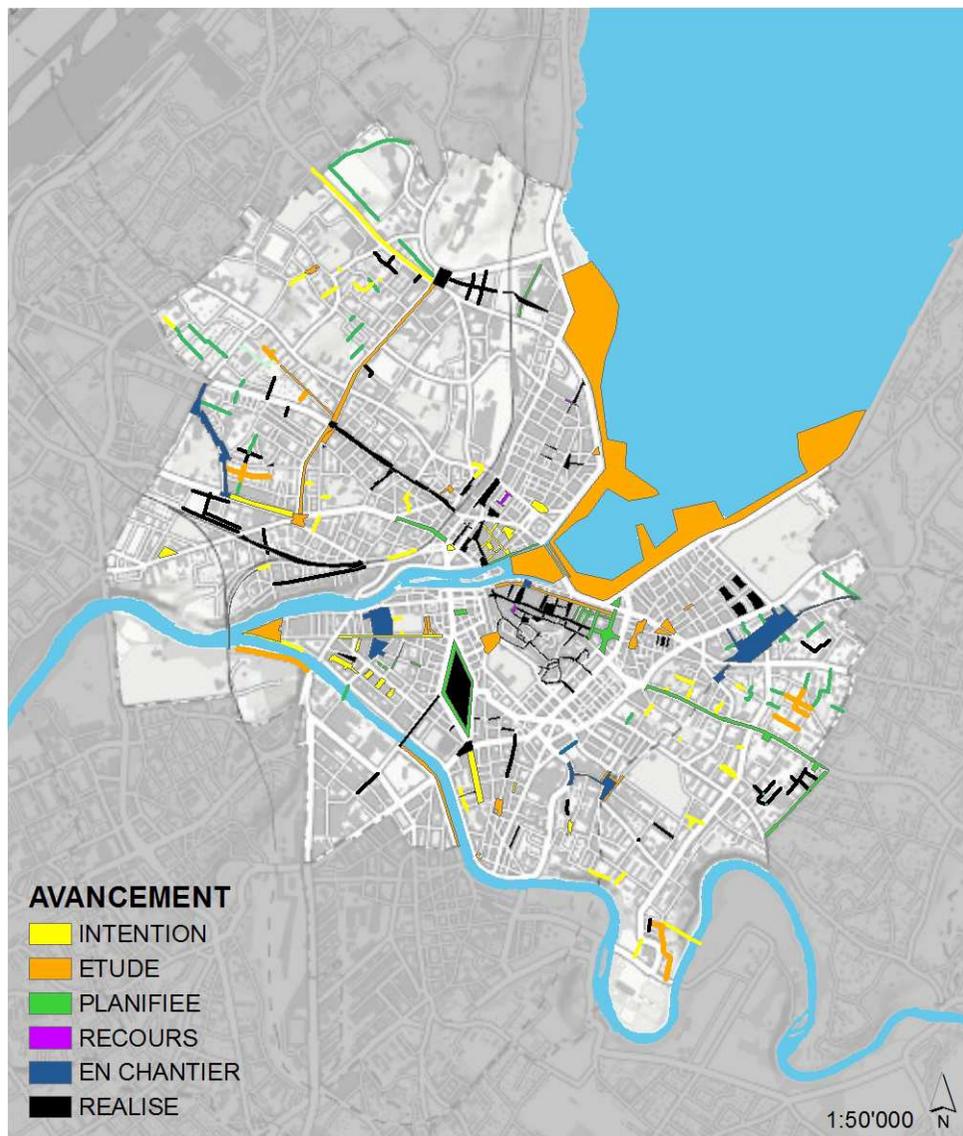
En 2010, 41% du plan directeur des chemins pour piétons était réalisé. De nouvelles mesures ont été ajoutées à la planification (notamment la Voie verte d'agglomération). Au minimum, en 2020, la Ville souhaite avoir réalisé 75% du programme global de mesures.

En 2016, l'objectif est partiellement atteint. Le plan est réalisé à 59% (l'objectif à atteindre était de 65%). Le taux d'avancement n'a progressé que de 22% depuis 2010 en raison notamment de recours déposés contre des projets d'aménagement.

Toutefois, en 2016, des études d'aménagement sont en cours notamment sur l'avenue de la Forêt ou terminée par exemple sur la place des Augustins. La place du Rhône a été inaugurée et la rue du commerce piétonnisée.

Le chantier a démarré pour l'aménagement d'une esplanade arborée sur l'îlot Sainte-Clothilde.

AVANCEMENT DES MESURES DU PDCP



Globalement, de nombreux passages piétons et plusieurs espaces publics ont été aménagés ou réaménagés depuis 2004, alors que la réalisation des chemins pour piétons sur domaine privé nécessite plus de temps et s'inscrivent plus progressivement dans les documents de planification.

PERSPECTIVES

Depuis 2004, la Ville a intégré le piéton, usager le plus « fragile » de l'espace public au cœur de sa politique d'aménagement. La plupart des trottoirs ont été abaissés, un itinéraire a été balisé "cheminement sans obstacle" et intitulé "promenade du lac Léman n°148", intégré au concept de Suisse mobile. **En 2010, la part modale des modes doux en ville est de 52% (contre 29% pour les transports individuels motorisés).**

Mais à ce stade, il semble difficile pour la Ville de Genève d'atteindre son objectif minimum de 75% de réalisation en 2020 malgré les efforts fournis et les chantiers en cours. Plus vraisemblablement, la Ville n'atteindra que partiellement son objectif (environ 65% du programme réalisé en 2020).

La mise en œuvre du plan directeur des chemins pour piétons devrait se poursuivre avec notamment :

- l'adoption d'un projet de plan localisé de cheminement pédestre sur l'avenue de la Forêt ;
- la réalisation des premiers tronçons de la Voie Verte d'agglomération ;
- la fin des chantiers de Champel-Hôpital et gare des Eaux-Vives ;
- l'aménagement du quai des Bergues ;
- l'aménagement du rond-point de Rive ;
- l'aménagement de la dernière étape de la plaine de Plainpalais.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Janvier 2017

Sources : Service d'urbanisme, Service d'aménagement urbain et de la mobilité, service du génie civil

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : Fiche action PL8, <http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/pieton>

INDICATEUR

Taux d'avancement du programme zones 30km/h depuis 2010

OBJECTIF

2020 : réaliser 10 zones 30km/h

RESULTAT 2010-2016

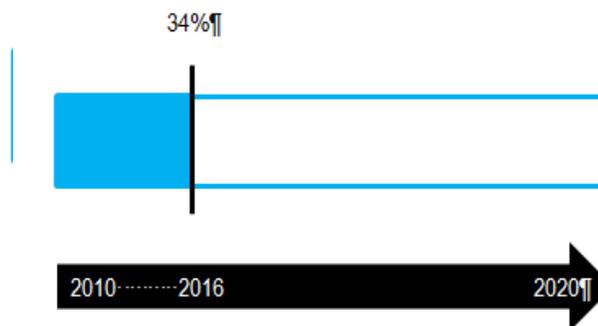
33,75%

EVALUATION



La rue Dancet fait partie de la zone 30 de la Cluse – Roseaie.

Tendance : stagnation



QUE FAIT LA VILLE ?

A travers la planification et la réalisation des zones 30km/h, elle améliore les conditions de sécurité et de qualité de vie des quartiers. Elle agit pour la prévention des accidents.

La Ville met en place des zones 30km/h selon l'ordonnance sur les zones 30 du 28 septembre 2001 et la loi sur les zones 30km/h (L1 11).

Dans les zones 30, la conduite est apaisée, le trafic de transit est supprimé. Les émissions sonores et polluantes diminuent. La qualité de vie est améliorée, les usagers sont davantage en sécurité, l'espace public peut être investi par de nouvelles pratiques et favorise l'usage de la marche et du vélo.

Un an après la mise en œuvre d'une zone 30, un bilan de fonctionnement est réalisé. La Ville contrôle si les objectifs ont été atteints, tels que le respect de la vitesse et la réduction du nombre d'accidents

Les riverains sont aussi consultés. En fonction de tous ces éléments, des améliorations peuvent être apportées.

Le plan directeur communal, dans sa priorité 5, concilie l'accessibilité, la santé publique et qualité de vie. La Ville de Genève contribue, avec ses partenaires, à poursuivre la mise en œuvre des zones 30km/h.

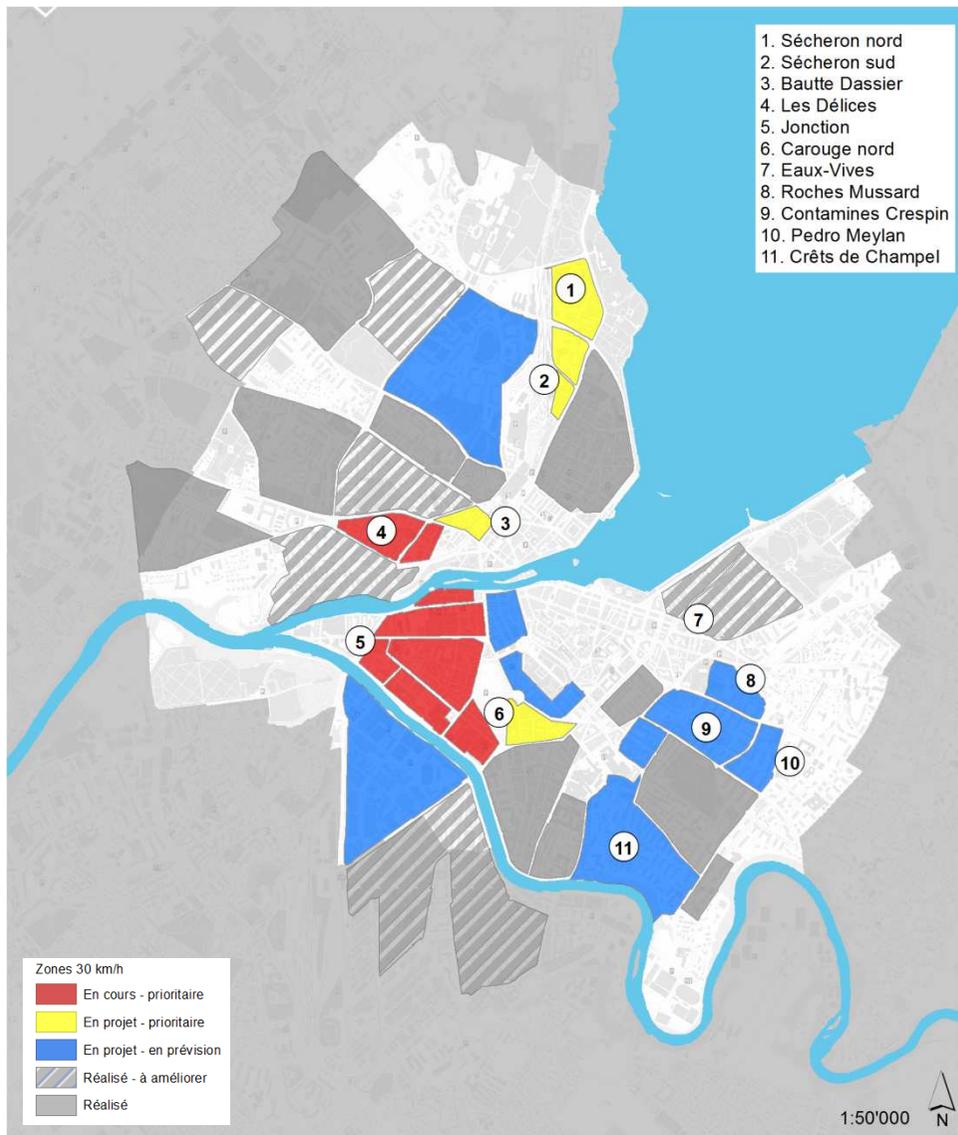
Pour atteindre cet objectif, la Ville s'est fixé de réaliser 10 zones 30km/h d'ici 2020. Elle devra au minimum réaliser 75% de son programme.

En 2016, l'objectif n'est pas atteint.

Le taux d'avancement du programme est de 33,75%. Cela s'explique, d'une part, par la durée des démarches administratives liées au traitement des autorisations de construire, et d'autre part par de nouvelles positions de l'autorité cantonale sur les éléments constitutifs des projets de zones 30.

A ce jour, la rue de l'Ecole-de-Médecine a été aménagée en zone 30km/h. La zone de la Jonction est en cours de procédure. Celle des Délices est autorisée et en cours d'aménagement. La zone 30 des Eaux-Vives doit être améliorée et 8 nouvelles zones sont à l'étude.

ZONES 30KM/H EN 2016



Cette carte présente l'état d'avancement des zones inscrites au PDCOM.

PERSPECTIVES

En 2015, deux demandes de travaux ont été déposés devant le Conseil municipal : l'un pour l'amélioration de la zone Liotard et l'autre pour l'amélioration de la zone Saint-Jean.

En 2017, une nouvelle demande de crédit sera déposée pour la mise en place des zones de Carouge nord, Vermont et Sécheron, puis pour l'amélioration des zones Acacias.

Les enjeux portent également sur le quartier de la Jonction dont plusieurs rues ont subi une augmentation du trafic de transit depuis la mise en place du TCOB. Le projet de zone 30km/h a été déposé courant 2015 en vue de pacifier ce secteur.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

INDICATEUR

Evolution du taux de recyclage des déchets depuis 2010 (en %)

OBJECTIF

2020 : atteindre un taux de recyclage de 50%

RESULTAT 2010-2016

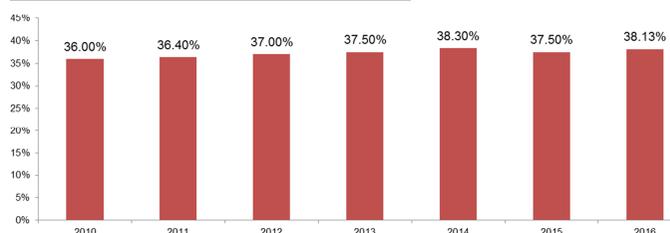
38.13%
(+2% depuis 2010)

EVALUATION

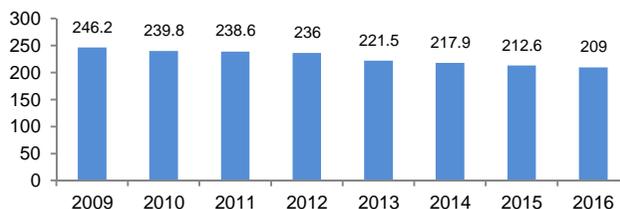


Exemple d'Ecopoint enterré de la Ville de Genève.

Tendance : en lente progression



Evolution du taux de recyclage



Evolution de la quantité de déchets incinérés par habitant (kg/hbt/an moyen)

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle installe des Ecopoints et organise la collecte des déchets en incitant la population à mieux trier. Elle favorise l'accessibilité de ces sites aux personnes en situation de mobilité réduite et mène des campagnes de sensibilisation auprès de la population. Depuis 2015, elle oblige les propriétaires à installer des conteneurs de tri. Avec la création d'une équipe de contrôleurs (2011), elle agit pour la prévention des incivilités en milieu urbain (tags, débarras sauvages...).

En 2016, en collaboration avec le Canton elle a lancé une campagne destinée à favoriser le recyclage des déchets de cuisine. Près de 50'000 poubelles gratuites spéciales ont été distribuées aux habitants de la Ville.

Malgré ses efforts, la Ville de Genève présente un taux de recyclage des déchets inférieur à la moyenne suisse.

En 2006, alors que le taux moyen de déchets recyclés en Suisse avoisinait 50%, il était de seulement 34.9%, en 2009, à Genève. La complexité de l'organisation des levées en milieu urbain, le manque de place pour l'installation des sites écopoints en sont les principaux facteurs.

Le plan directeur communal fixe comme objectif d'augmenter la part de déchets recyclés à 50% en 2020.

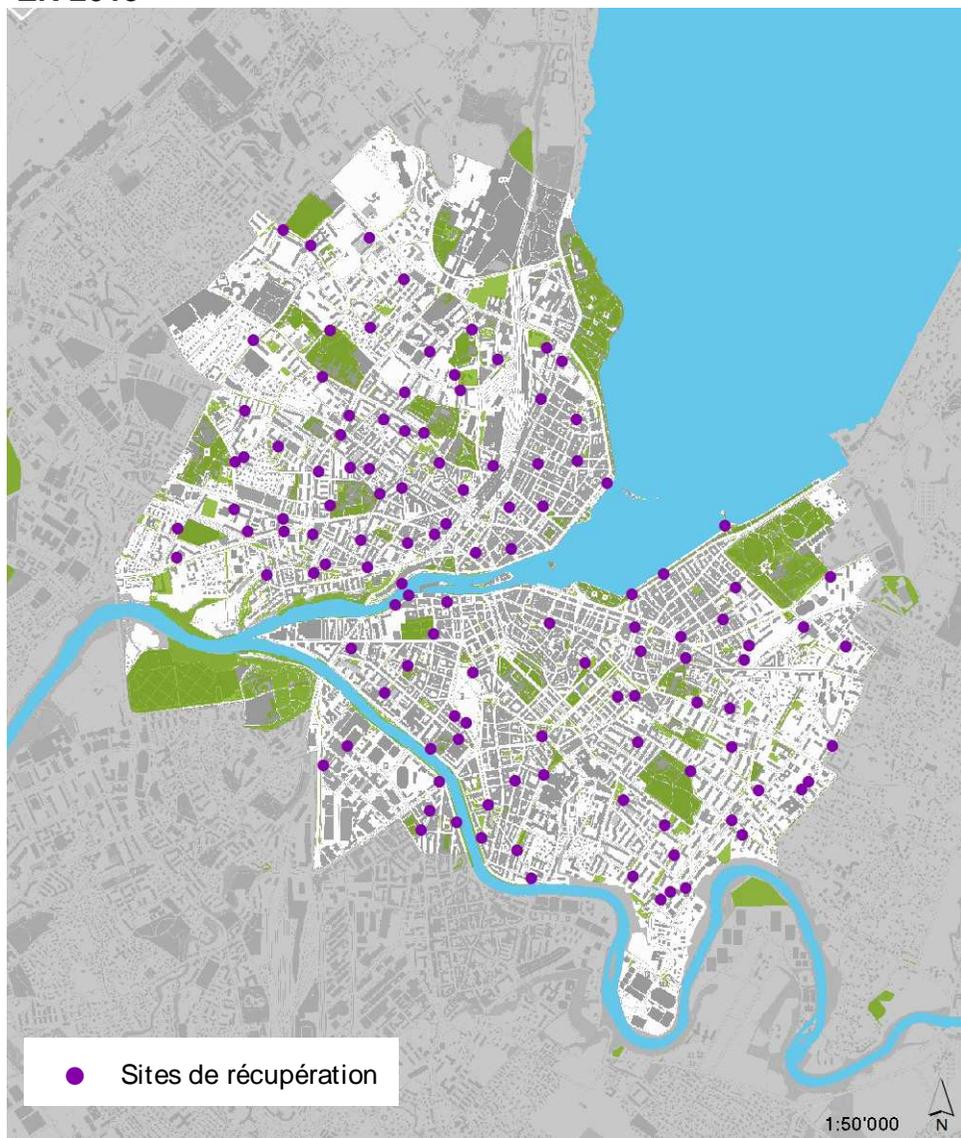
Pour mettre en œuvre cet objectif, il s'agit de réorganiser les levées, de construire et de mettre à niveau des écopoints, d'inciter les propriétaires à mettre à disposition des locataires des conteneurs différenciés, à sensibiliser les habitants à la problématique du tri sélectif ainsi qu'à poursuivre les actions de prévention et répression.

En 2016, l'objectif est partiellement atteint. Le taux de recyclage* a augmenté de 2% seulement depuis 2010 et se monte à 38.13% au lieu des 45% visés. Si le taux de recyclage augmente, sa progression est pour le moment trop lente pour atteindre les 50% en 2020.

Toutefois depuis 2009, on observe une baisse importante du volume de déchets incinérés par habitant (malgré une augmentation régulière de la population).

*le taux de recyclage comprend désormais les déchets recyclables collectés par la voirie ainsi que ceux des services municipaux.

LOCALISATION DES ECOPOINTS EN 2015



En 2016, afin de permettre à un plus grand nombre de ménages de trier les déchets organiques, la Ville a équipé 77 centres Ecopoints de conteneurs à déchets organiques, principalement dans les quartiers où peu d'immeubles sont dotés. Une amélioration quantitative et qualitative de la répartition territoriale des écopoints et de tri sera proposée d'ici 2020 par la municipalité.

PERSPECTIVES

Pour augmenter le taux de recyclage, la Ville souhaite encore installer de nouveaux écopoints sur domaines public et privé, même si l'espace disponible sur le domaine public limite le potentiel d'augmentation du nombre de sites. La Ville développe de nouvelles pistes d'actions pour atteindre son objectif.

Grâce à la PR1100 votée le 25 mai 2016 par le Conseil municipal, la Ville va mettre à niveau les Ecopoints existants à l'horizon 2020. Mais le véritable potentiel d'augmentation du nombre de sites de récupération réside dans la collecte de déchets sur domaine privé (immeubles). Les conditions pour les inclure au fur et à mesure des projets de construction sont mises en place.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : juin 2017

Sources : Inventaire des déchets du Canton de Genève (service géologie, sol, déchets)

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Priorité 4 PDcom, Ville de Genève*

INDICATEUR

Diminution de la consommation d'énergie de chauffage des bâtiments municipaux depuis 2005 (en %)

OBJECTIF

2020 : réduire de 17% la consommation d'énergie

RESULTAT 2005-2016

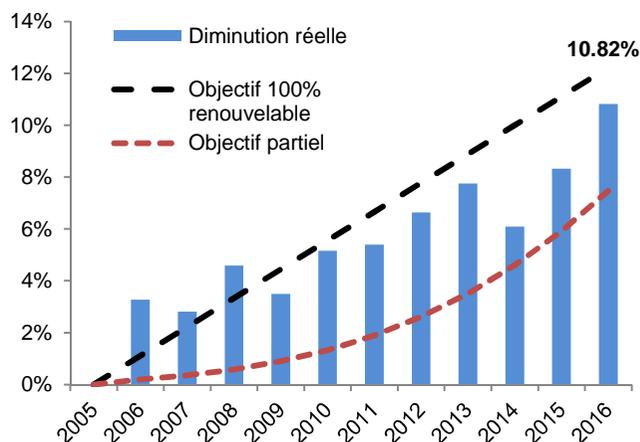
11%

EVALUATION



Pavillon de l'école des Cropette, bâtiment à énergie positive

Tendance : à la baisse mais diminution encore un peu lente



QUE FAIT LA VILLE ?

Pour atteindre son objectif, la Ville de Genève mène plusieurs actions :

- l'intégration systématique de la stratégie « 100% renouvelable » dans tous les projets de rénovation de ses bâtiments ;
- le suivi et l'optimisation systématique de toutes les installations par les collaborateurs du service de l'énergie ;
- l'assainissement des installations de chauffage, en recherchant systématiquement une amélioration de la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La Ville de Genève est engagée depuis de nombreuses années dans un programme de réduction de sa consommation d'énergie en agissant sur ses bâtiments et les installations techniques.

La stratégie « 100% renouvelable en 2050 », adoptée par la Ville en 2006, vise une réduction massive de la moitié des consommations d'énergies thermiques à l'horizon 2050. Toutes les opérations de rénovations de bâtiments et d'assainissement des installations de chauffage y participent, comme le suivi et l'optimisation systématiques des installations par le service de l'énergie.

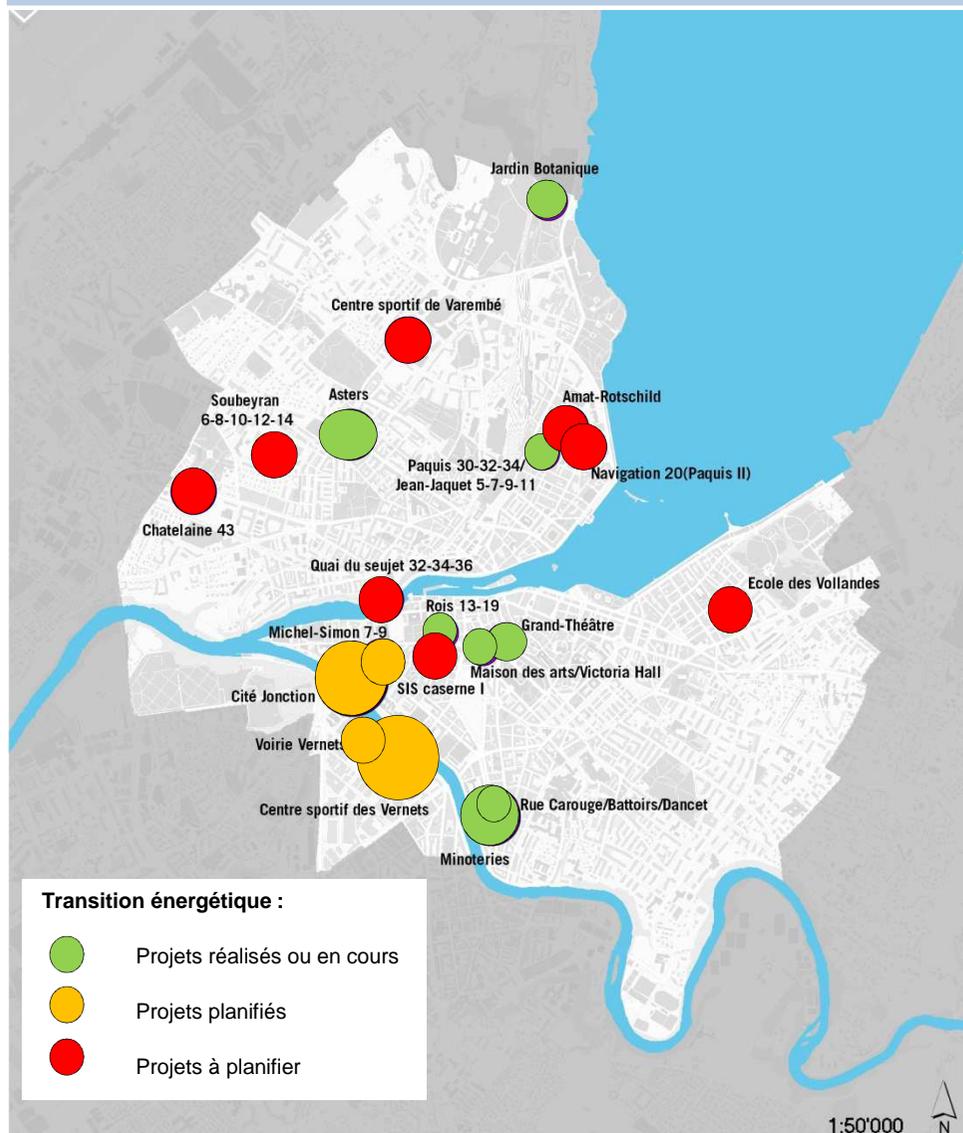
Conformément à la stratégie 100% renouvelable, le plan directeur communal fixe comme objectif de réduire de 17% la consommation d'énergie de chauffage pour les bâtiments municipaux d'ici 2020.

Cet objectif ambitieux ne peut suivre une progression linéaire, car il évolue au gré des rénovations de bâtiments ou des assainissements techniques. Il progresse annuellement, par sauts successifs, en intégrant les améliorations effectuées sur le patrimoine bâti.

En 2016, l'objectif n'est que partiellement atteint. Les consommations globales diminuent (-11% depuis 2006) mais trop lentement pour atteindre les objectifs fixés.

La Ville tout en étant très active dans le renouvellement de ses installations de chauffage (cf. carte au verso) n'atteint que partiellement les objectifs fixés car les bâtiments les plus consommateurs d'énergie n'ont pour le moment pas été rénovés.

EVOLUTION PLANIFIEE DES 20 PLUS GROS CONSOMMATEURS D'ENERGIE DU PATRIMOINE MUNICIPAL



Les plus gros consommateurs d'énergie du patrimoine administratif restent les centres sportifs des Vernets, et de Varembe, ainsi que le site des Conservatoire et Jardin Botaniques. Pour le patrimoine locatif, les gros consommateurs sont notamment la Cité Jonction et les Minoteries.

PERSPECTIVES

Pour atteindre l'objectif fixé en 2020, la priorité doit être portée sur les gros consommateurs (Minoteries, Cité Jonction, Vernets,...), afin d'avoir un impact majeur sur la consommation globale des bâtiments municipaux.

La planification des rénovations des grands consommateurs est en cours.

C'est une démarche particulièrement longue et complexe, car ces opérations représentent des investissements financiers et une coordination opérationnelle considérables. Ces grandes opérations commencent à se concrétiser aujourd'hui par les rénovations en cours de l'ensemble immobilier des Minoteries ou encore celle du Grand-Théâtre.

2017 verra la fin des travaux de rénovation des bâtiments administratifs des Conservatoires et Jardin botaniques et le lancement d'études concernant la rénovation des bâtiments et de l'optimisation énergétique de deux grands sites consommateurs d'énergie que sont le Centre sportif des Vernets et la zone industrielle de l'Avenue de Châtelaine 43.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Service de l'énergie

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : PDcom *Fiche-action A7*,
Monitoring du plan directeur cantonal,
Plateforme 3X20 convention des maires

INDICATEUR

Augmentation de la part d'énergie renouvelable pour le chauffage des bâtiments municipaux depuis 2005 (en %)

OBJECTIF

2020 : porter la part d'énergie renouvelable à 20%

RESULTAT 2005-2016

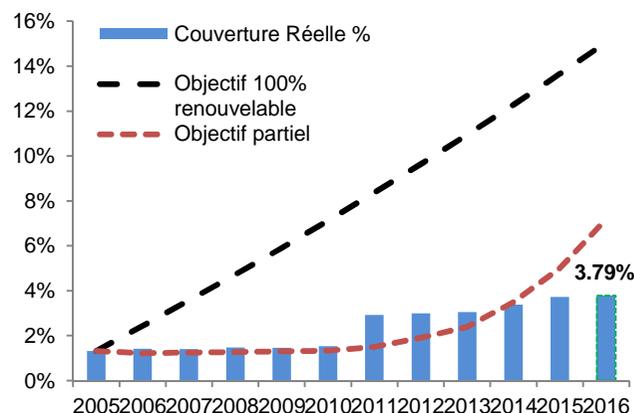
4%

EVALUATION



Installation solaire sur le toit de la Crèche Chateaubriand

Tendance : progression mais trop lente



QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève intègre systématiquement la stratégie « 100% renouvelable » dans les projets de rénovation de ses bâtiments et mets en œuvre les solutions d'énergies renouvelables identifiées.

Elle développe les solutions renouvelables en veillant à maintenir les équilibres économiques des projets et en s'assurant des prix de l'énergie équivalents aux énergies fossiles.

Elle favorise la réalisation d'infrastructures pour amener les énergies renouvelables dans les quartiers.

La Ville de Genève est fortement dépendante des énergies fossiles pour le chauffage de ses bâtiments. Cela fait courir un risque structurel et financier important à la Ville, car les fluctuations du prix de ces énergies, à court, moyen et long termes, sont imprévisibles.

La stratégie « 100% renouvelable en 2050 », adoptée par la Ville en 2006, vise à réduire puis annuler cette dépendance en agissant sur son patrimoine immobilier. Une phase de transition est admise dans le but de réduire la dépendance au mazout d'ici 2020 en privilégiant le recours au gaz naturel.

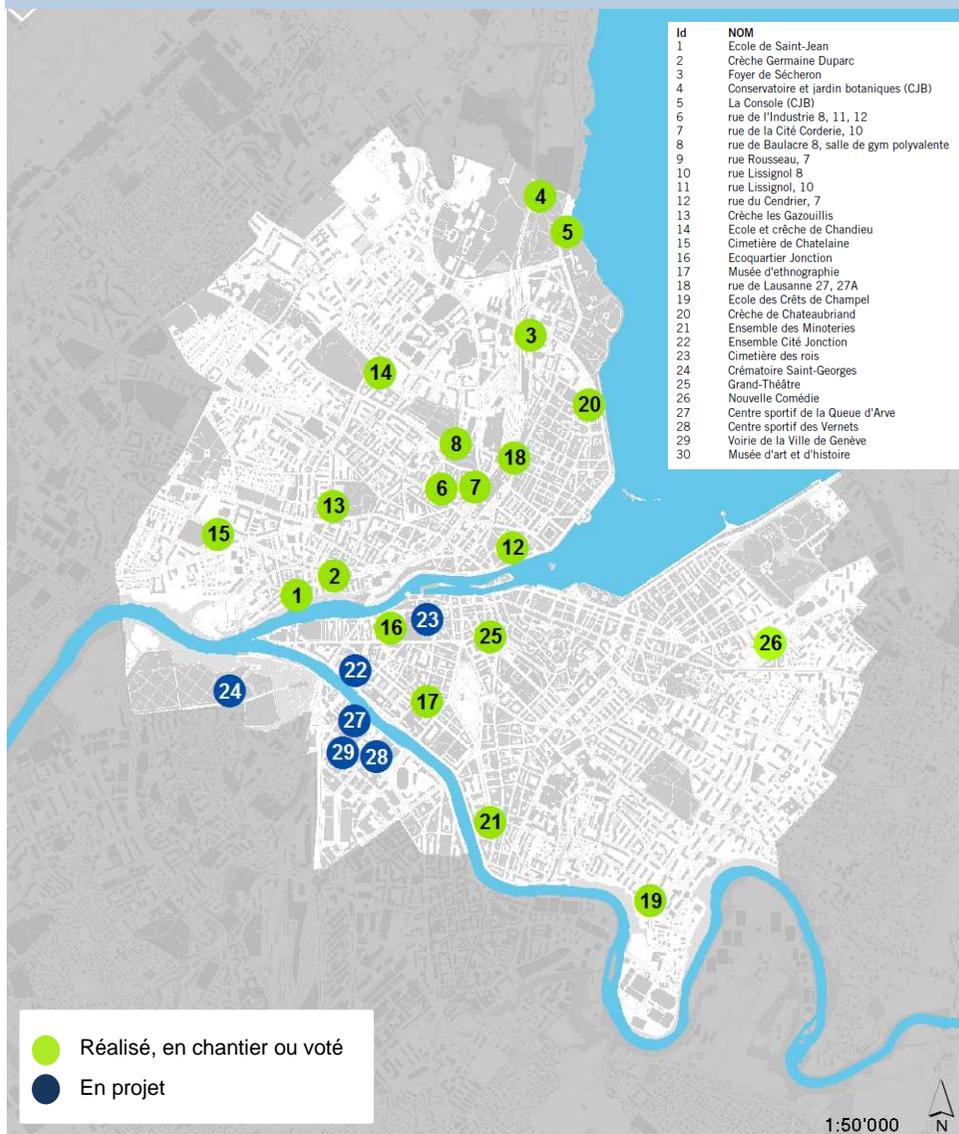
Conformément à la stratégie 100% renouvelable, le plan directeur communal fixe comme objectif de passer à 20% la part des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments municipaux d'ici 2020.

Cet objectif, ambitieux, est en accord avec ceux fixés dans le cadre de la Convention européenne des maires (objectifs 3X20) à laquelle Genève a adhéré en 2010.

En 2016, l'objectif n'est pas atteint. La part des énergies renouvelables augmente mais beaucoup trop lentement pour atteindre les objectifs fixés pour 2020.

Le déploiement massif des énergies renouvelables passe par la rénovation des bâtiments, mais surtout par le développement d'infrastructures énergétiques de quartier, comme des réseaux de chauffage à distance. Ces infrastructures, à l'étude, permettront de faire des « bonds » quantitatifs, au fur et à mesure de leur développement dans les quartiers.

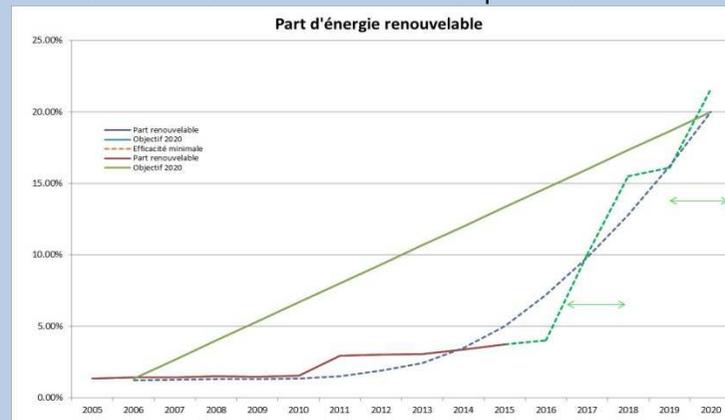
LES SITES 100% RENOUELABLES EN 2016



Sur les 29 bâtiments à rénover ou à construire, 21 sont dotés d'une installation 100% renouvelable ou sont en cours d'équipement. Mais il ne s'agit pas encore des plus gros consommateurs d'énergie.

PERSPECTIVES

Pour atteindre les objectifs fixés, la priorité doit être aujourd'hui portée sur le déploiement de solutions renouvelables sur les gros consommateurs (Minoteries, Cité Jonction, Vernets,...) d'une part. D'autre part, des solutions de déploiement de réseaux de chaleur renouvelable doivent être négociées avec les acteurs territoriaux concernés dans les quartiers à forte densité énergétique.



La Ville de Genève élabore la planification des investissements de plusieurs de ces bâtiments d'envergure. Le principal projet à court terme est le déploiement du réseau CAD-Eco Jonction, qui

utilisera l'eau du lac pour alimenter une pompe à chaleur à haute température. Un réseau de chauffage à distance permettra de distribuer cette énergie renouvelable à de nombreux bâtiments du quartier, notamment les ensembles immobiliers de la Cité-Jonction et du Seujet pour ce qui concerne les propriétés de la Ville. La mise en service du réseau devrait avoir lieu entre 2018 et 2019. La Ville verra alors 13% de ses consommations de chaleur substituées en énergies renouvelables.

La Ville de Genève poursuit son travail de facilitateur et d'incitateur, en étroite collaboration avec l'Etat de Genève et les SIG, pour faire aboutir des projets d'infrastructures identiques dans les quartiers de Chandieu / Servette et des Eaux-Vives.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Service de l'énergie

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : PDcom *Fiche-action A7,*

Monitoring du plan directeur cantonal,

Plateforme 3X20 convention des maires

INDICATEUR

Diminution des émissions de CO₂ du patrimoine immobilier de la Ville de Genève

OBJECTIF

2020 : réduire de 20% les émissions de CO₂ du patrimoine immobilier de la Ville de Genève

RESULTAT 2005-2016

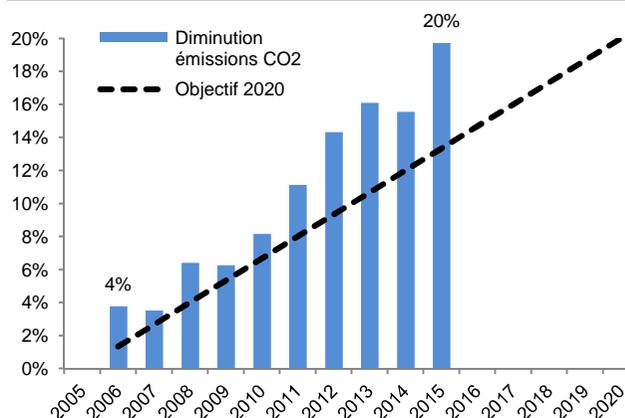
24%

EVALUATION



Livraison de plaquettes de bois au Conservatoire et jardin botaniques

Tendance : diminution au-delà des attentes



Diminution des émissions de Co₂

QUE FAIT LA VILLE ?

Pour atteindre son objectif, la Ville de Genève mène plusieurs actions :

- l'intégration systématique de la stratégie « 100% renouvelable » dans tous les projets de rénovation;
- l'assainissement des installations de chauffage, en recherchant systématiquement une réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.
- le suivi annuel de ses émissions ;
- la mise en œuvre d'un programme renforcé de suppression des chaufferies fonctionnant au mazout d'ici 2022.

La stratégie « 100% renouvelable en 2050 », adoptée et mise en œuvre par la Ville depuis 2006, vise une réduction massive des consommations d'énergies thermiques à l'horizon 2050. Elle engage également une dynamique de transition vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre. Lors de sa combustion le gaz naturel émet 20% de gaz carbonique de moins que le mazout.

Les opérations de rénovations de bâtiments et d'assainissement des installations de chauffage visent également à alléger l'impact climatique de la Ville.

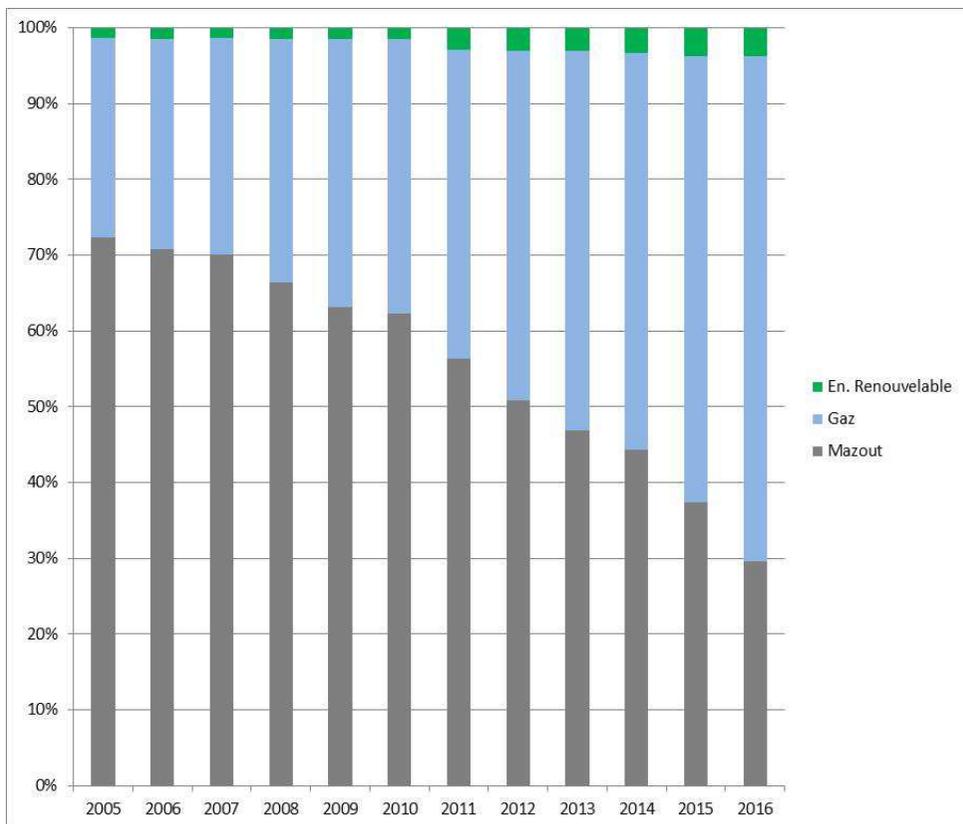
Le plan directeur communal fixe comme objectif de réduire de 20% les émissions de CO₂ des bâtiments municipaux en 2020.

Cet objectif, ambitieux, est en accord avec les engagements internationaux de la Confédération, auxquels la Ville adhère via une convention d'objectifs conclue avec les offices fédéraux compétents. La Ville a également adhéré à la Convention des maires (principal mouvement européen des autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour le climat).

En 2016, l'objectif est d'ores et déjà atteint. Les émissions de CO₂ ont diminué de 20% (objectif prévu pour 2020).

La stratégie, mise en œuvre par la Ville, de substitution, dans un premier temps, du mazout par le gaz et, dans un second temps, de l'introduction des énergies renouvelables s'avère efficace et payante. Le remboursement de la taxe sur le CO₂ a déjà permis d'alimenter le Fonds énergie et climat de près de 3 millions de francs depuis 2011, qui sont réinvestis dans des projets d'efficacité énergétique et de réduction des émissions.

LES PRINCIPALES REALISATIONS 2016



Un nouveau bâtiment à énergie positive a été construit et réceptionné en 2016 : L'école et la crèche de Chandieu. Quatre autres ont été rénovés et mis en service, avec une amélioration de leur performance énergétique. Treize chaufferies ont été rénovées et seize installations techniques ont été assainies.

Le plus grand consommateur du patrimoine public a abandonné le mazout au profit du gaz (Centre sportif des Vernets) et le Centre de voirie voisin sera raccordé à la même chaufferie durant l'été 2017.

Cette transition provisoire vers le gaz, première étape de la stratégie 100% renouvelable est bien visible depuis 2006.

PERSPECTIVES

L'objectif fixé pour 2020 est d'ores et déjà atteint, mais la Ville poursuit sa route en réalisant prioritairement la transition énergétique de ses plus grands consommateurs.

Les projets de transition énergétique se poursuivent avec notamment le chantier des Minoteries, qui verra la totalité des consommations de cet ensemble immobilier, actuellement au gaz, passer vers les énergies renouvelables en 2018-2019. La chaufferie du Centre sportif des Vernets a été transformée en 2016 et fonctionne désormais au gaz. Un réseau de chauffage à distance la reliera en 2017 avec les bâtiments de la Voirie.

Le dernier grand ensemble immobilier à être encore alimenté par du mazout est l'ensemble du Seujet, qui effectuera sa transition énergétique directement vers les énergies renouvelables lors de la construction du réseau CADéco Jonction, planifiée en 2018.

Ce domaine d'actions s'intègre à la politique énergétique et climatique de la Ville de Genève. L'utilisation du Fonds énergie et climat permettra d'engager de nouveaux projets rapidement. La prochaine étape sera d'intégrer une réflexion territoriale sur l'adaptation de la ville aux futurs changements climatiques, selon les prescriptions de la Confédération.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Service de l'énergie

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : PDcom *Fiche-action A7*,
Monitoring du plan directeur cantonal,
Plateforme 3X20 convention des maires

INDICATEUR

Nombre d'habitant(e)s concerné(e)s par la réduction du bruit routier depuis 2010

OBJECTIF

2018 : réduire le bruit routier subi par 80'000 habitant(e)s

RESULTAT 2010-2016

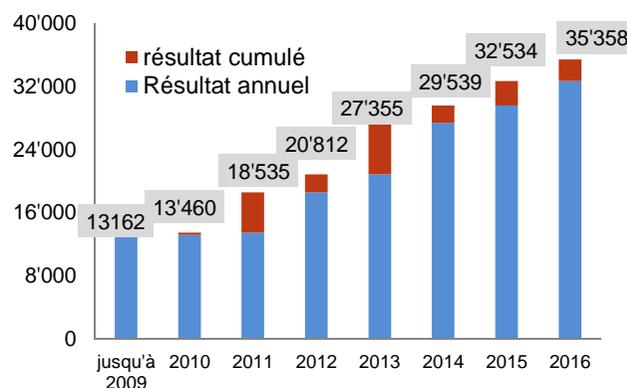
+ 35'360 habitant(e)s
(dont 2'726 habitants en 2016)

EVALUATION



Un exemple de pose de phonoabsorbant quai Capo d'Istria.

Tendance : en lente progression



En nombre d'habitants concernés par l'assainissement

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle réalise des zones 30 km/h et met en place des revêtements phonoabsorbants, mesures de compétence communale efficaces pour lutter contre le bruit routier.

Sur un total de 200 kilomètres de voiries, 78 kilomètres présentent des valeurs trop élevées et doivent faire l'objet de mesures. Cela représente 202 tronçons de rue. 80'000 habitants environ sont concernés.

L'ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit (OPB) contraint à respecter des valeurs légales en termes de nuisances sonores dues au bruit routier. Les rues concernées par des valeurs trop élevées doivent être assainies d'ici au 31 mars 2018.

Selon le cadastre du bruit routier, 202 tronçons de rues sont concernés. La Ville agit prioritairement à la source du bruit. Elle modère les vitesses grâce aux zones 30km/h et aux zones à priorité piétonne, pose du revêtement phonoabsorbant, construit des aménagements adaptés sécurisant les modes doux sur l'ensemble du réseau et dissuadant le transit au sein des quartiers.

Le plan directeur communal dans sa priorité 6, vise à améliorer la durabilité de la Ville, en particulier sa qualité environnementale. Il intègre l'assainissement du bruit routier. D'ici 2018 les valeurs limites légales ne doivent plus être dépassées.

Pour atteindre cet objectif, la Ville doit assainir, en moyenne, chaque année, le bruit routier subi par 8'800 habitants.

En 2016, l'objectif annuel n'est pas atteint. 35'360 habitants ont bénéficié des mesures au lieu des 60'000 prévus.

Considérant que l'objectif 2018 ne sera pas atteint, la Ville a révisé sa stratégie. Elle vise à réaliser le programme de zone 30km/h d'ici à 2021 et les mesures de phono absorbant pour 2027.

En 2016, les travaux d'assainissement du bruit ont été menés, entre autres, sur la route de Malagnou, l'avenue William-Favre et une partie de la rue de Moillebeau. L'assainissement de l'avenue d'Aire et du boulevard Dalcroze ont été poursuivis.

BRUIT ROUTIER - SITUATION 2016



Les tronçons présentant des dépassements des niveaux sonores en 2009 totalisent 78km. L'ensemble des axes concernés totalisent 83km si l'on compte les rues sur toute leur longueur et donc également les tronçons sans dépassement. Ainsi, jusqu'en 2016, la Ville a assaini 35 des 83 kilomètres de rues soumises à des nuisances sonores trop élevées soit 42% du total.

PERSPECTIVES

La Ville doit encore assainir le bruit subi par un peu moins de 44'850 habitant(e)s.

Pour réaliser les revêtements phono absorbant, la Ville considère qu'il lui faudra mobiliser un total de 86 millions de francs entre 2017 et 2027 soit environ 8 millions par année. . Cet objectif sera financé à hauteur de 6 millions sur le budget annuel du service du Génie civil. Les 2 millions restant seront financés par le biais des demandes de crédit, soit déjà votée (PR 909) soit inscrites au 13^{ème} PFI. Pour la réalisation des zones 30 km/h, les études seront financées sur les budgets des services concernés. Les travaux feront l'objet de demandes de crédit auprès du Conseil municipal.

Toutefois après quelques années de mise en œuvre du programme d'assainissement du bruit routier, et suite au dernier rapport de la cour des comptes (n°94 de décembre 2015), un réajustement de la stratégie est en cours. En effet, 41 kilomètres de réseau communal pourraient, d'après le rapport de la cour des comptes, être versés au réseau routier cantonal. Des discussions avec le Canton sont en cours.

En 2017, il est prévu de poser du revêtement phonoabsorbant, de créer une nouvelle zone 30 et d'en améliorer une autre: Concernant les revêtements phonoabsorbants, les boulevards James-Fazy et Philosophes, les derniers tronçons de la route de Malagnou et de l'avenue de Moillebeau encore non traités sont concernés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Services de l'aménagement urbain et de la mobilité et du génie civil (Ville de Genève)

Contacts : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

INDICATEUR

Nombre de kilomètres construits ou réhabilités depuis 2010

OBJECTIF

2020 : maintenir un niveau correct de fonctionnement du réseau (construire ou réhabiliter 69 km de réseau de canalisations)

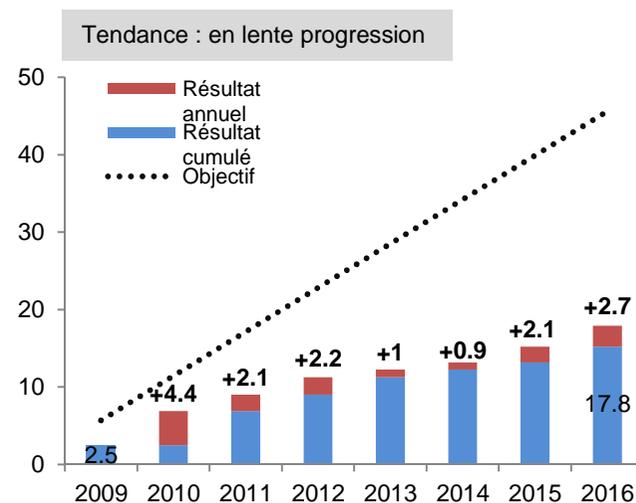
RESULTAT 2010-2016

18km
(dont 2,7 km en 2016)

EVALUATION



Les anciens collecteurs route de Malagnou.



En nombre de kilomètres construits ou réhabilités.

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle est propriétaire de son réseau de canalisations, dont la valeur de remplacement à neuf est estimée à 760 millions de francs. Elle construit et entretient ce réseau.

Conformément à la législation, la Ville de Genève élabore un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui permet de planifier les interventions d'entretien et de renouvellement des canalisations en fonction des objectifs de développement urbain. Il garantit aussi une meilleure protection du lac et des cours d'eau ainsi que le respect du cycle naturel de l'eau.

La nappe d'eau potable du Genevois, le lac, l'Arve et le Rhône sont autant de ressources vitales qui doivent être protégées. L'évacuation des eaux pluviales et usées est un des éléments permettant de protéger ce bien précieux.

260 km de collecteurs appartiennent à la Ville. Les différentes campagnes d'inspection ont démontré qu'en 2010, 42 kilomètres du réseau inspectés (soit 16%) étaient dégradés voire très endommagés. La valeur résiduelle estimée n'était plus que de 300 mio Frs. (40% de la valeur à neuf)

Le plan directeur fixe comme objectif pour 2020 l'amélioration des performances et la limitation de la dégradation de la valeur résiduelle du réseau d'assainissement.

Pour atteindre son objectif, la Ville doit se donner les moyens nécessaires pour avoir à la fois une action curative sur les parties les plus dégradées du réseau mais aussi développer une action préventive permettant de freiner sa dégradation.

Quantitativement, il s'agit de construire ou réhabiliter 69 km de réseau d'ici 2020, c'est-à-dire 6 km/an. Ainsi d'ici 2020, la valeur résiduelle devrait être de 280 mio Frs. (37% de la valeur à neuf)

En 2016, l'objectif n'est pas atteint. Entre 2010 et 2016, seuls 18 km ont été construits, réhabilités ou réaffectés.

Aujourd'hui 46 km du réseau inspecté (soit 18%) sont considérés comme fortement dégradés. Malgré plusieurs kilomètres de collecteurs remplacés lors des chantiers d'extension du tramway ces deux dernières décennies, l'objectif n'est pas atteint. Depuis 2009, la Ville n'a construit ou réhabilité que 2 kilomètres en moyenne par année contre les 6 kilomètres attendus.

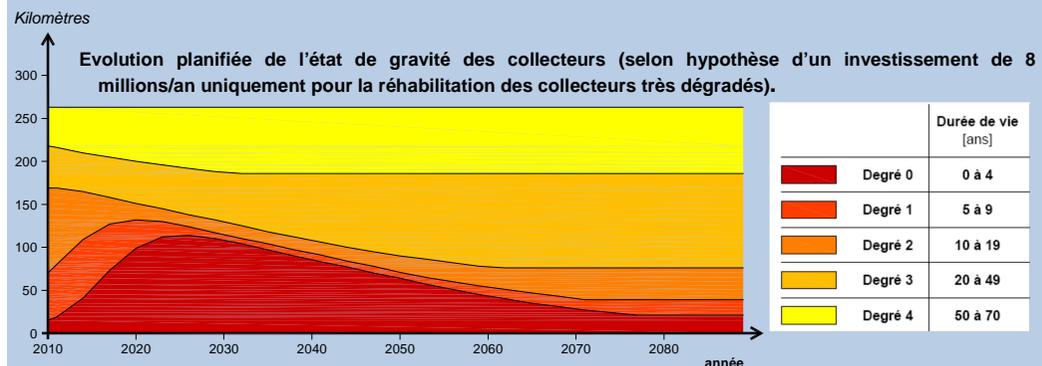
ETAT DES COLLECTEURS EN 2016



Sur 254 km de collecteurs inspectés, 46 km (18%) sont dégradés voir très endommagés. Ces valeurs sont supérieures à celles qui ont été planifiées dans la stratégie d'entretien en 2010 et que se fondaient sur un montant annuel d'investissements de 12 mio.

PERSPECTIVES

Afin de mieux répartir son effort, la Ville a opté pour une stratégie d'entretien à long terme. A l'horizon 2080, soit dans moins de 70 ans (cycle de vie d'un collecteur), la valeur résiduelle devrait atteindre 50% de la valeur de remplacement à neuf.



La valeur critique maximale devrait être atteinte en 2026 avec 114 km de réseau en degré de gravité maximal.

Jusqu'à présent, les moyens financiers n'ont pas été suffisants pour atteindre les objectifs fixés. Mais de nouvelles solutions de financement ont été définies.

La loi sur les eaux, votée fin 2014 prévoit un mode de financement basé sur le principe du « pollueur = payeur ». Depuis le 1er janvier 2015, la Ville peut, en tant que propriétaire de son réseau obtenir des subventions pour l'entretenir, l'assainir et le développer.

A ce jour, le plan financier prévoit un montant d'environ 20 millions par an (projets actifs inclus). Ce qui permettrait, sous réserve du vote des différents crédits, de continuer à développer le réseau en système séparatif et revaloriser entre 5 à 6 km de canalisations par année.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Service du génie civil

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

INDICATEUR

Nombre de sites « prioritaires » à préserver du point de vue de la biodiversité

OBJECTIF

2020 : préserver et augmenter les sites prioritaires

RESULTAT 2010-2016

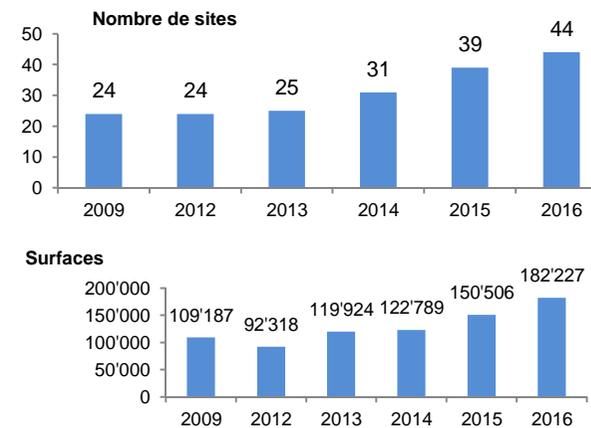
44 sites
(+5 sites, +17 % de surface)

EVALUATION



Le mur de la Treille, gagnant du Concours suisse « Murs urbains et biodiversité », est riche de 149 espèces de lichens, mousses, animaux et plantes

Tendance : en progression



QUE FAIT LA VILLE ?

Dès le 18^{ème} siècle s'affirme à Genève un esprit naturaliste influencé par Rousseau et les grands botanistes locaux (de Candolle, de Saussure, Boissier). Cet intérêt a permis de constituer la 5^{ème} collection mondiale d'herbiers et l'une des 3 plus importantes bibliothèques botaniques. Aujourd'hui, les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève inventorient les espèces menacées et les sauvegardent. La banque de graines, les cultures ex-situ et les actions concrètes sur le terrain participent à cet effort. En 2011, la Ville a reçu le premier prix du concours « murs urbains et biodiversité ».

Bien que les surfaces « naturelles » soient plutôt rares, la Ville présente paradoxalement une biodiversité assez élevée, notamment grâce à l'abondance de ses parcs et aux pénétrantes vertes de l'Arve et du Rhône.

La Ville abrite 63 espèces végétales spontanées menacées dans une grande variété de milieux (forêts, bosquets, gazons, lisières, milieux rudéraux et ourlets, pavements et vieux murs). En Ville de Genève, l'importance de relier entre eux les espaces végétalisés est primordiale pour la survie des espèces.

Le plan directeur communal fixe comme priorité le développement des espaces naturels et des biotopes de qualité, en réseau, pour augmenter la biodiversité.

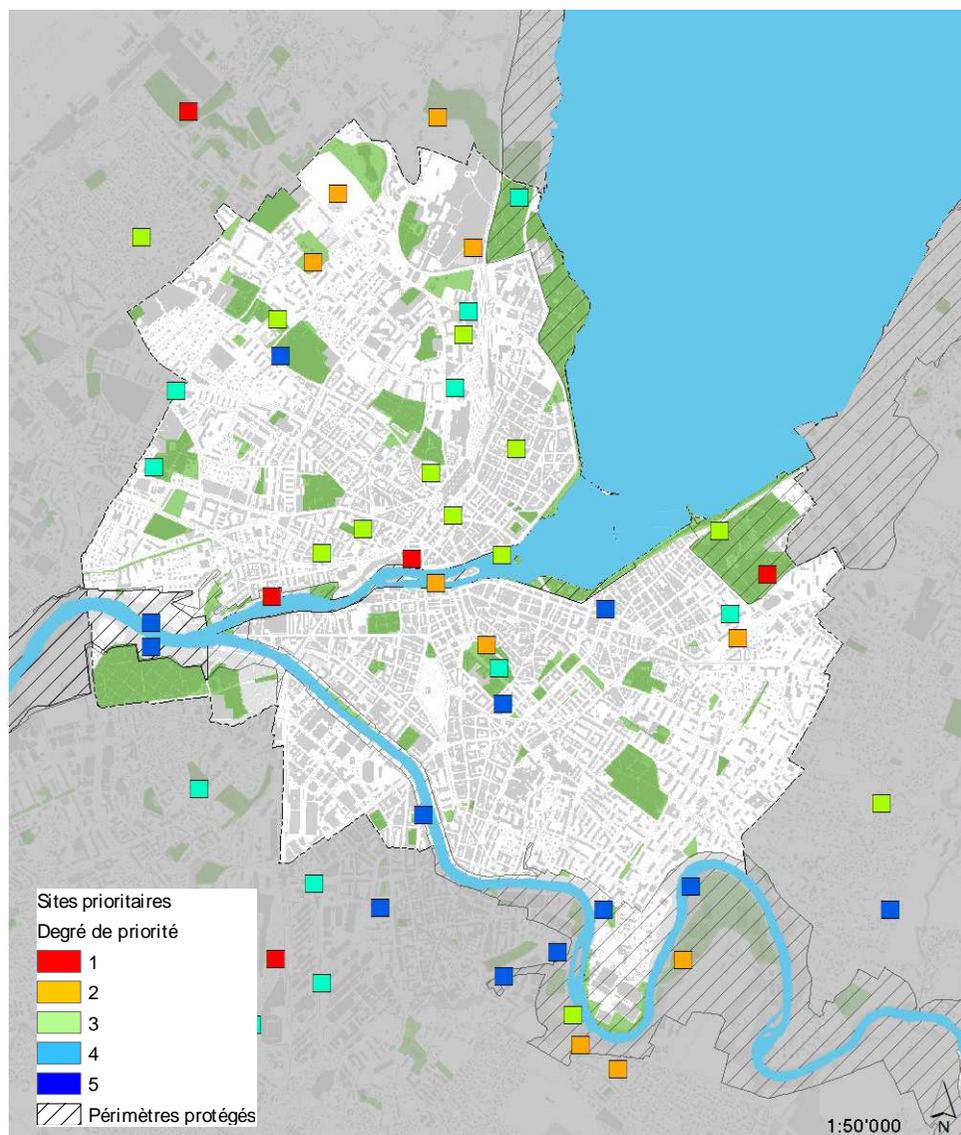
En 2012, le Canton de Genève a voté une loi très innovante en faveur de la préservation de la biodiversité, avec un volet particulier intitulé « nature en ville ». Un environnement diversifié et naturel est perçu par la population comme un facteur de bien-être.

En 2016, l'objectif est atteint puisque depuis 2009 le nombre de sites prioritaires a augmenté.

Si un site prioritaire d'importance (degré 1) a disparu depuis les travaux du CEVA (la Gare des Eaux-Vives), 5 nouveaux sites ont été créés en 2016 (gazon, bosquets, pavement, vieux mur).

Cette progression s'explique notamment par l'augmentation du nombre de prospections en ville grâce au programme « surveillance de la flore et des milieux naturels du canton de Genève2 et « Nature en Ville ».

LOCALISATION DES SITES PRIORITAIRES EN 2016



Le degré de priorité des sites dépend du nombre d'espèces prioritaires qu'ils abritent.
La notion de priorité d'une espèce dépend du risque de la voir disparaître plus ou moins rapidement.
La préservation de ces sites est un objectif complexe à atteindre car il n'y a pas de réserves naturelles en ville, même si les eaux du lac et du Rhône, ainsi que les rives du Rhône, sont protégées.

PERSPECTIVES

Pour améliorer ses connaissances et la fiabilité du suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu urbain, des inventaires sont menés sur des sites et des organismes-cibles dans le cadre du projet stratégique « Genève ville durable - objectif 5 » et du projet « surveillance de la flore et des milieux naturels du canton de Genève ». Lorsque les inventaires permettent d'identifier des sites et milieux remarquables où sont implantées des espèces à protéger, des plans d'action sont rédigés pour assurer leur conservation et transmettre des recommandations en matière d'entretien des espaces concernés, qui se traduisent par des plans de gestion.

Le Service des espaces verts de la Ville met en place de nouveaux principes d'entretien dits de « gestion différenciée » des espaces dont il a la charge. Cette nouvelle méthode consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. La gestion différenciée proposera par exemple que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux, soient laissés à eux-mêmes, fauchés ou extensivement pâturés, éventuellement même une fois tous les deux ans sur certaines parties afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres seront intensivement tondus en raison de leurs fonctions. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est aussi prise en compte dans cette gestion : cela concerne notamment les renouées, les buddleias, les robiniers faux acacias.

De nombreuses actions de sensibilisation sont aussi organisées pour le public, notamment par le biais de la publication « Flore en ville » ainsi que de la nouvelle série « La nature urbaine en poche » avec un premier numéro dédié aux murs sanctuaires de la Ville.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2016

Sources : Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, Direction générale de la nature et du paysage du canton de Genève, « Lambelet-Haueter, C., C. Schneider et B. von Arx (2011), Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève : espèces et sites prioritaires. Publication hors-série n°12. CJB », « Flore en Ville ». Mombrial, F., B. Bäumlér, P. Clerc, C. Habashi, H. Hinden, C. Lambelet-Haueter, P. Martin, M. Price & R. Palese (2013). Flore en Ville - Site et espèce d'intérêt en Ville de Genève – Plantes à fleurs, fougères, mousses, lichens. Hors-Série n° 15. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : CJB, DGNP, http://www.ville-ge.ch/cjb/conservation_activites_geneve_ville_durable.php
« Flore en ville » [Lien vers la publication](#)

INDICATEUR

Taux d'avancement du programme de construction-rénovation d'infrastructures culturelles depuis 2010 (en %)

OBJECTIF

2020 : réaliser la totalité du programme

RESULTAT 2010-2016

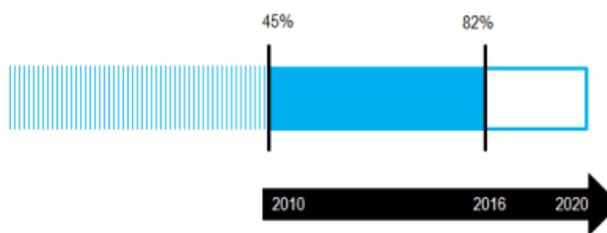
82%

EVALUATION



La salle de l'Alhambra inaugurée en 2015.

Tendance : Bonne



QUE FAIT LA VILLE ?

Elle est l'acteur institutionnel principal de la vie culturelle genevoise. Elle est propriétaire d'environ 70 infrastructures et consacre 15% de ses investissements à la culture et aux loisirs.

Elle joue un rôle très actif de soutien aux artistes à travers les subventions et la mise à disposition de locaux. Elle organise de nombreuses manifestations chaque année. Elle rend graduellement accessibles aux personnes en situation de handicap tous ses bâtiments.

Genève dispose de nombreux lieux d'excellence culturelle. Cependant, les infrastructures sont vieillissantes et la fréquentation de ces lieux est relativement stable.

Certaines institutions comme le Musée d'Art et d'Histoire ou le Grand-Théâtre sont reconnues dans le monde entier pour la qualité de leur programmation ou de leurs collections.

L'offre culturelle genevoise se caractérise par une large diversité d'infrastructures culturelles couvrant de nombreux domaines artistiques.

Le plan directeur communal fixe comme objectif la préservation des lieux d'excellence culturelle en mettant à niveau les infrastructures vieillissantes pour les rendre plus attractives auprès des habitants et des visiteurs.

Le PDcom identifie 13 projets à réaliser d'ici 2020 (Cf. carte au verso).

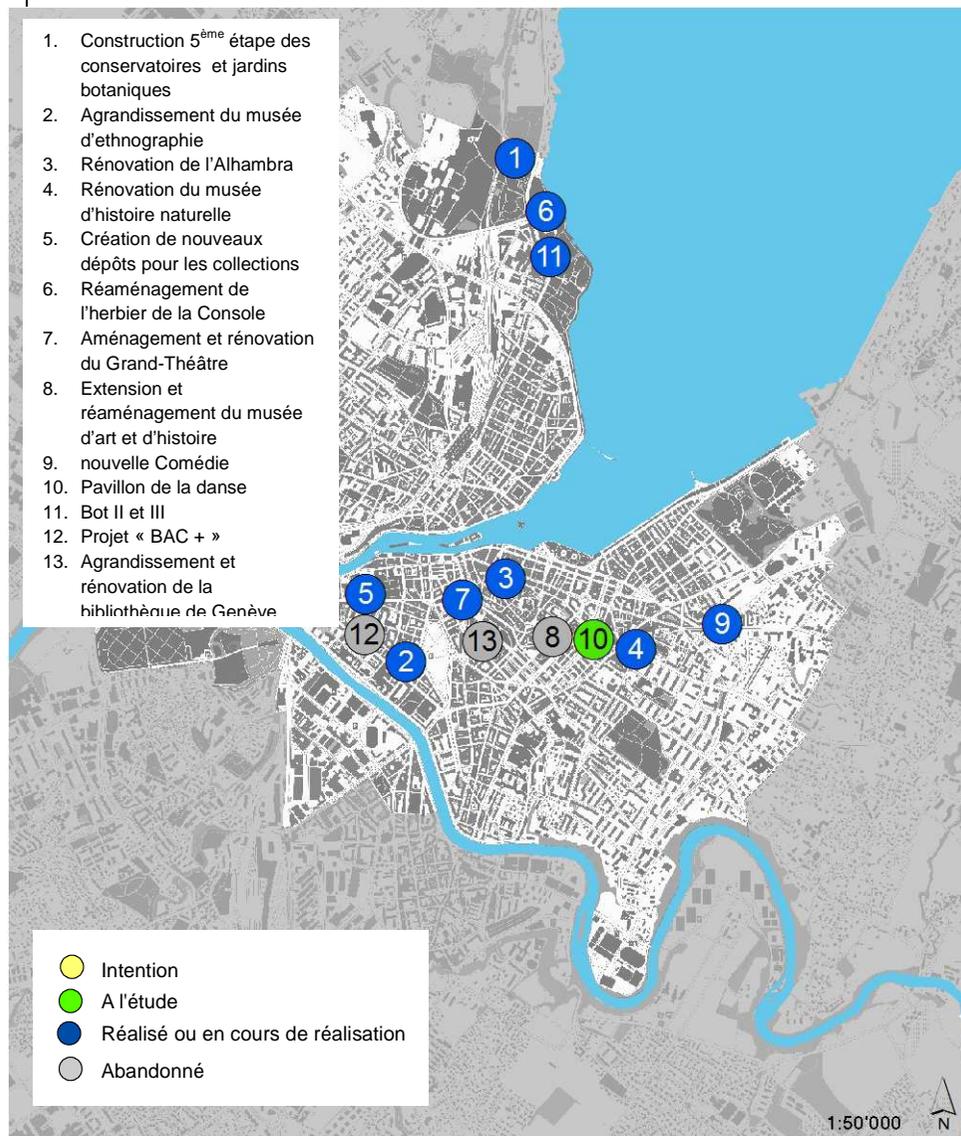
En 2016, l'objectif est atteint, 82% du programme est réalisé.

Les bâtiments du MEG, de l'Alhambra, la Console des CJB puis les bâtiments du Jardin botanique BOT II et III ont été inaugurés. Les chantiers du Grand-Théâtre et celui de la nouvelle Comédie ont commencé. Celui des dépôts patrimoniaux de l'écoquartier Jonction est toujours en cours. Sa fin est prévue pour 2017.

Deux de ces projets (projet BAC+ et rénovation de la bibliothèque de Genève) ont été reportés. Par votation populaire du 28 février 2016, le crédit pour l'agrandissement et la rénovation du MAH a été refusé.

LES PROJETS CULTURELS EN 2016

1. Construction 5^{ème} étape des conservatoires et jardins botaniques
2. Agrandissement du musée d'ethnographie
3. Rénovation de l'Alhambra
4. Rénovation du musée d'histoire naturelle
5. Création de nouveaux dépôts pour les collections
6. Réaménagement de l'herbier de la Console
7. Aménagement et rénovation du Grand-Théâtre
8. Extension et réaménagement du musée d'art et d'histoire
9. nouvelle Comédie
10. Pavillon de la danse
11. Bot II et III
12. Projet « BAC + »
13. Agrandissement et rénovation de la bibliothèque de Genève



Les 13 projets identifiés en 2009 sont à des niveaux d'avancement différents. La carte permet d'observer le déséquilibre rive droite-rive gauche en terme d'équipements culturels.

PERSPECTIVES

La Ville devrait continuer à mettre en œuvre son programme ces prochaines années. Les travaux de rénovation du Grand-Théâtre devraient être achevés en 2018. Toutefois, l'achèvement complet de ce programme à l'horizon 2020 semble compromis notamment par le récent refus du crédit pour l'agrandissement et de rénovation du Musée d'Art et d'Histoire (MAH) par la population. Le projet du Pavillon de la Danse a été finalisé et fera l'objet d'une demande de crédit de travaux en 2017.

A côté, de ces projets majeurs d'infrastructures, la Ville de Genève réalise d'autres projets d'équipements culturels, et veille également à l'entretien de ses bâtiments et à l'enrichissement de ses collections :

- **Maison Tavel** : une fois le projet culturel du MAH élaboré, le projet de réaménagement muséographique et sa rénovation technique seront étudiés.
- **Salle pluridisciplinaire pour la musique et espace de diffusion des musiques amplifiées** : le crédit de construction a été déposé en 2016 auprès du Conseil municipal et voté début 2017.
- **Bâtiment d'ateliers d'artistes à la rue de Lausanne** : la réalisation est terminée
- **Muséum d'histoire naturelle** : un crédit d'étude a été voté le 2 novembre 2016 pour la mise en sécurité et la réorganisation partielle du musée.
- **Casino-Théâtre** : une étude doit être lancée pour la mise à niveau des équipements scéniques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Département de la culture et des sports

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : Département de la culture et des sports de la Ville de Genève

INDICATEUR

Taux d'avancement du programme d'optimisation des infrastructures sportives depuis 2010 (en %)

OBJECTIF

2020 : réaliser la totalité du programme

RESULTAT 2010-2016

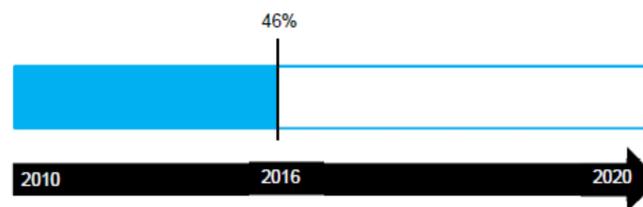
54%

EVALUATION



Le centre sportif du Bout-du-Monde, une infrastructure à rénover.

Tendance : bonne



QUE FAIT LA VILLE ?

Elle planifie, réalise et entretient les équipements sportifs. On compte 74 équipements sportifs (y compris les salles de gymnastique des écoles). Le budget d'entretien s'élève à 1'500'000 Frs/an. Le service municipal des sports dispose d'un budget de fonctionnement annuel d'environ 45 millions de francs.

La municipalité rend également progressivement les équipements sportifs accessibles aux personnes en situation de handicap.

La Ville de Genève promeut l'activité physique pour le bien-être de sa population et sa cohésion sociale. Or, les équipements sportifs sont saturés à certaines heures et les infrastructures vieillissantes.

Près de 80% des genevois déclarent faire du sport au moins 1 à 2 fois par semaine.

Le développement de l'agglomération intensifie le besoin, tout en raréfiant les sols. Il s'agit donc de rénover et optimiser l'utilisation des infrastructures.

Le plan directeur communal fixe comme objectif la rénovation et l'optimisation des infrastructures sportives.

Les objectifs du PDcom correspondent à un programme de rénovation-optimisation qui identifie 14 projets à réaliser en 2020 (cf. carte au verso).

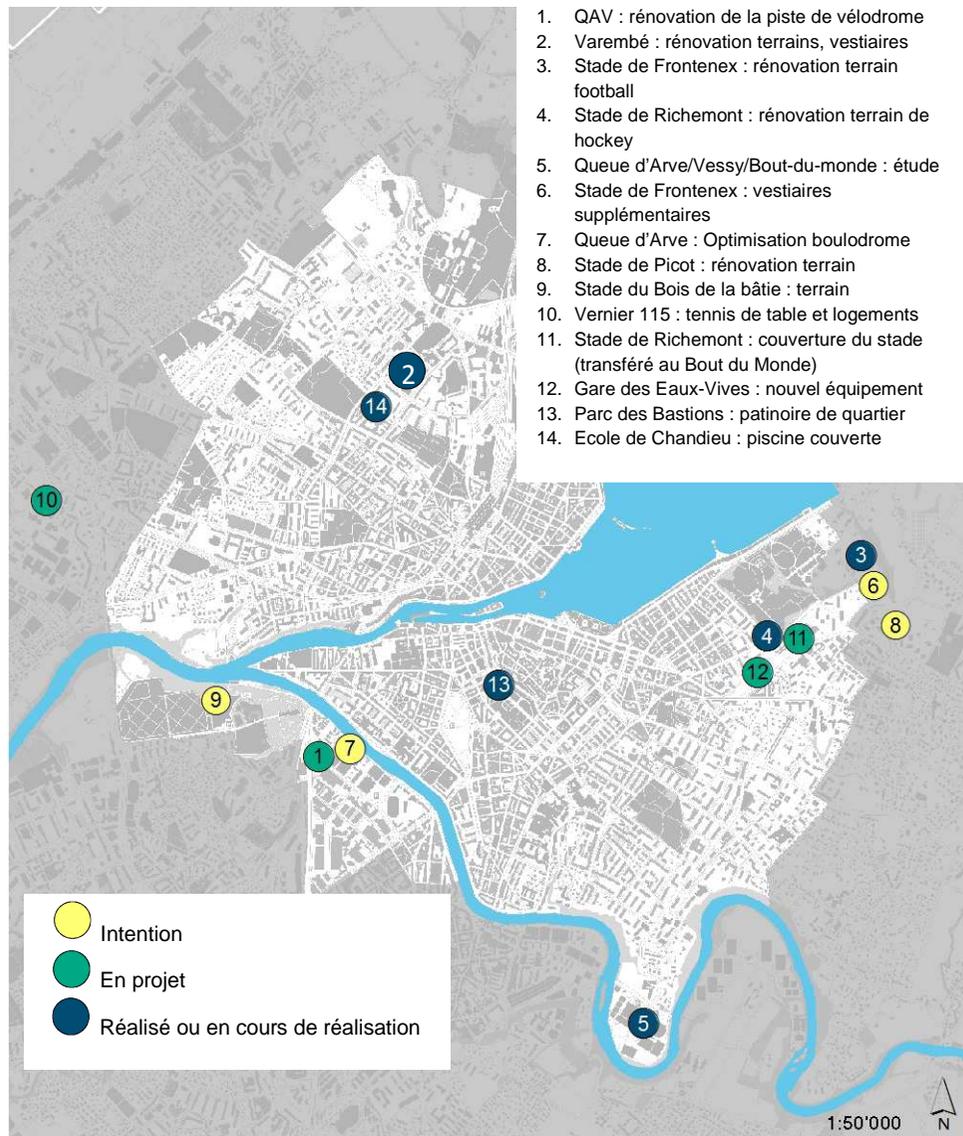
En 2016, l'objectif est atteint. Le rythme d'avancement du programme est bon. A mi-parcours, la Ville a réalisé la moitié de son programme.

La piscine de Chandieu a ouvert à la rentrée 2016. Le Conseil municipal a été saisi en décembre 2016 de la PR de rénovation de la piste du Vélodrome (PR 1209).

A côté des opérations planifiées dans le cadre du PDcom, il faut noter la rénovation du sol de la salle omnisports de la Queue d'Arve (PR 1102) et l'ouverture du chantier de rénovation de la piscine des Pâquis (PR 1148).

LOCALISATION DES PROJETS SPORTIFS

1. QAV : rénovation de la piste de vélodrome
2. Varembeé : rénovation terrains, vestiaires
3. Stade de Frontenex : rénovation terrain football
4. Stade de Richemont : rénovation terrain de hockey
5. Queue d'Arve/Vessy/Bout-du-monde : étude
6. Stade de Frontenex : vestiaires supplémentaires
7. Queue d'Arve : Optimisation boulodrome
8. Stade de Picot : rénovation terrain
9. Stade du Bois de la bâtie : terrain
10. Vernier 115 : tennis de table et logements
11. Stade de Richemont : couverture du stade (transféré au Bout du Monde)
12. Gare des Eaux-Vives : nouvel équipement
13. Parc des Bastions : patinoire de quartier
14. Ecole de Chandieu : piscine couverte



Certains sites sont concernés par plusieurs projets (Queue d'Arve, Stade de Frontenex ou Richemont).

PERSPECTIVES

Au vu des projets planifiés, la Ville semble, pour le moment, pouvoir atteindre ses objectifs en 2020 à savoir réaliser au minimum 90% du programme d'optimisation.

En 2017, le Conseil municipal devrait être saisi du crédit de construction du centre sportif de la gare des Eaux-Vives de celui de Vernier 115. Reste 4 projets planifiés en 2010 (qui sont toujours au stade de l'intention) et qui devraient démarrer en 2017-2018 à savoir : la rénovation des vestiaires de Frontenex, la transformation des terrains de Pré-Picot, l'optimisation du boulodrome et la création de vestiaires et la rénovation des terrains du Bois de la Bâtie.

Toutefois, l'inventaire des installations sportives conduit en 2013 montre que l'offre est aujourd'hui saturée. Les études de planification actuellement menées montrent que le programme planifié en 2010 ne suffit pas pour maintenir à l'horizon 2030 l'offre sportive (compte tenu de l'augmentation prévue de population). Suite à ce constat, la Ville a lancé une deuxième phase d'étude afin de définir une nouvelle planification. Ces travaux seront formalisés, en 2017, dans un **plan directeur des équipements sportifs 2020-2030** qui permettra de mettre en place de nouveaux projets. Les fiches de monitoring seront également modifiées pour la publication 2018.

A court terme, en plus des travaux d'entretien courant, la Ville étudie divers projets en plus de ceux inscrits dans le PDcom pour augmenter l'optimisation de l'offre : acquisition d'une patinoire saisonnière, remplacement d'un terrain de rugby à Vessy par un synthétique, couverture des terrains de tennis du Bois des Frères, agrandissement des vestiaires de Varembeé, transformation des terrains de football en synthétique aux Libellules et au Bois de la Bâtie.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Plan financier d'investissement, Service des sports, Département de la culture et des sports

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : [Service des sports](#)

INDICATEUR

Position dans le classement Mercer sur la qualité de la vie

OBJECTIF

2020 : maintenir sa 3^{ème} position dans le classement

RESULTAT 2010-2016

8^{ème} position

EVALUATION



Genève, la plus petite des villes internationales

Tendance : en baisse, à surveiller

Rang	Ville	Evolution 2010-2014
1	Vienne, Autriche	stable
2	Zurich, Suisse	stable
3	Auckland, Nouvelle-Zélande	+2
4	Munich, Allemagne	+4
5	Vancouver, Canada	+1
6	Düsseldorf, Allemagne	-1
7	Francfort, Allemagne	stable
8	Genève, Suisse	-5
9	Copenhague, Danemark	+1
10	Sydney, Australie	+2
10	Bâle, Suisse	

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève participe avec de nombreux partenaires à la valorisation de l'image de Genève (Etat de Genève, Genève Tourisme et Congrès, Espace Ville Genève).

Elle contribue également à l'organisation de manifestations internationales en étroite collaboration avec les organismes internationaux intergouvernementaux et non gouvernementaux, en particulier le Centre Accueil Genève Internationales (CAGI).

Le développement économique de Genève se fonde sur des atouts économiques spécifiques liés à la présence des organisations internationales, du négoce, de l'horlogerie et de la finance. Il se base aussi sur une image urbaine attractive.

Genève, ville de renommée internationale, a une qualité de vie d'excellent niveau. Cette « petite » métropole de seulement 800'000 habitants (Grand Genève) est ainsi considérée comme l'une des villes les plus attractives du monde (niveau de salaires, qualité de vie) mais aussi comme l'une des plus chères.

Le plan directeur communal fixe comme priorité la préservation et le renforcement de l'attractivité genevoise. L'objectif est de conserver sa place de 2009 (3^{ème} rang) ou au minimum de ne pas sortir du « top ten ».

La Ville entend consolider les valeurs et les traditions qui fondent son attractivité en s'appuyant notamment sur son agglomération. Plusieurs actions sont mises en œuvre pour atteindre cet objectif : valorisation des espaces publics, préservation des lieux d'excellence culturelle, valorisation du patrimoine, développement d'événements favorisant la cohésion sociale.

En 2016, l'objectif est partiellement atteint puisque Genève a perdu 5 places par rapport à 2010 tout en restant quand même dans le « top ten » des 10 villes mondiales et en se stabilisant depuis 3 ans à la 8^{ème} place.

Ce déclassement semble lié à la crise du logement, au manque de performance de son réseau de transport, à l'absence d'événements culturels majeurs de renommée internationale, ainsi qu'à une augmentation du sentiment d'insécurité. A noter que Bâle vient de rentrer dans le top 10 du classement.

ATTRACTIVITE DE GENEVE CES DERNIERES ANNEES



Genève, la ville de de suisse la plus citée sur Internet.

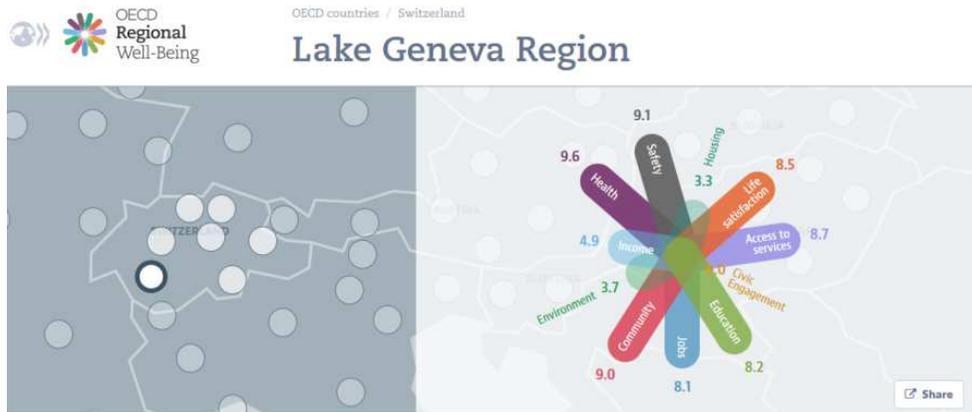
PERSPECTIVES

Du point de vue des acteurs économiques, l'attractivité de Genève se maintient.

L'indicateur de compétitivité des cantons 2016 (source : UBS) évalue la compétitivité des cantons et renseigne sur leur potentiel à long terme. Les cantons alémaniques de Zoug, Zurich et Bâle sont désignés comme ayant le meilleur potentiel de croissance. Celui du canton de Genève est estimé bon.

Sur le plan touristique, Genève a récemment reçu un prix (World Travel Awards) en tant que meilleure destination touristique court séjour (catégorie city break). Toutefois, le tourisme d'affaires reste prépondérant.

En 2012, l'OCDE a créé un indicateur sur la qualité de vie dans plusieurs régions d'Europe dont la région « lac Léman ». Cette région totalise 7.10 sur 10 points et se situe donc parmi les régions où il fait bon vivre. Toutefois les questions du logement et de l'environnement sont celles qui obtiennent les plus mauvais scores.



POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Mercer

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : Action communautaire

Explore the map to find out how life is across OECD regions and discover regions with similar well-being.

Each region is measured in eleven topics important for well-being. The values of the indicators are expressed as a score between 0 and 10. A high score indicates better performance relative to the other regions.

Help

Regions with similar well-being in other countries



Austria
Tyrol



Israel
Tel Aviv District



United Kingdom
Greater London



Slovenia
Western Slovenia

INDICATEUR

Taux d'avancement du programme de valorisation des acquisitions foncières communales faites entre 1990-2010 (en %)

OBJECTIF

2020 : valoriser la totalité des acquisitions

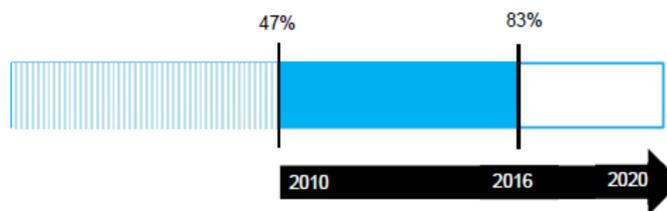
RESULTAT 2010-2016

83% au total

EVALUATION



Tendance : bon rythme d'avancement du programme



QUE FAIT LA VILLE ?

Elle possède quelques 800 bâtiments (50% à vocation publique ou administrative, 50% pour de l'habitation locative). Elle acquiert des terrains afin de répondre aux besoins de la population.

Elle met à disposition des terrains en droit de superficie à des partenaires, tels que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, pour qu'ils construisent des logements à bas loyers.

La Ville de Genève est pour l'essentiel entièrement construite et très dense. Elle se renouvelle sur elle-même et dispose de très peu de terrains vierges de construction.

La Ville de Genève est l'un des plus importants propriétaires fonciers du Canton. Entre 1990 et 2010, 54 biens ont été acquis par la Ville dans le but d'être utilisés soit pour de la construction/rénovation de logements et/ou d'équipements, soit pour octroyer des droits de superficie aux bénéficiaires de tiers.

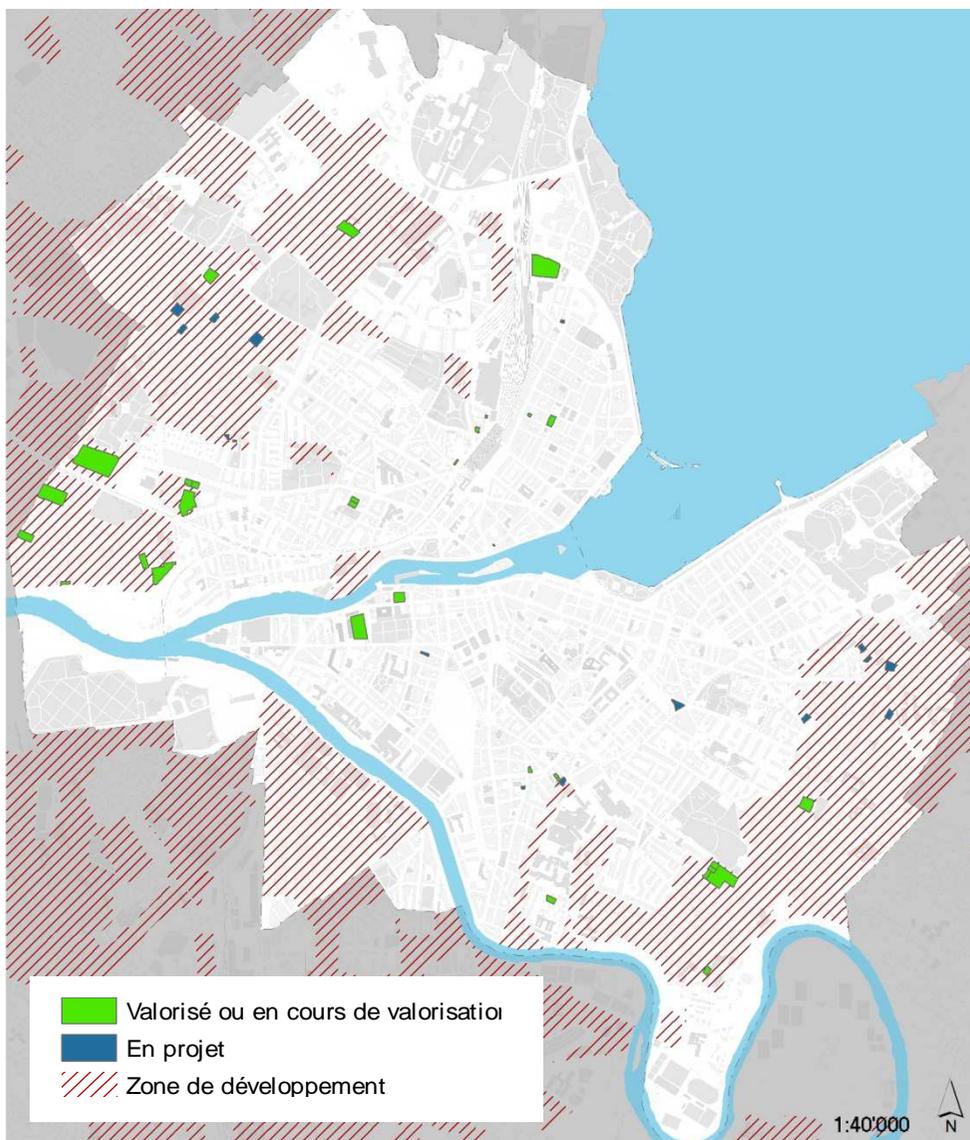
Le plan directeur communal fixe comme objectif de valoriser d'ici à 2020, l'ensemble des acquisitions faites entre 1990 et 2010.

Les premières valorisations ont commencé à partir de 1998, (Ecole des Genêts). La moitié de ces acquisitions a été utilisée pour la création d'équipements scolaires et plus d'un quart pour construire du logement. L'objectif du PDcom est de valoriser rapidement le reste des acquisitions faites entre 1990-2010.

En 2016, l'objectif est atteint. 83% des acquisitions faites entre 1990 et 2010 ont été valorisées ou sont en cours de valorisation.

La bonne progression de l'indicateur s'explique notamment par le lancement de plusieurs avant-projets de plan localisé de quartier comprenant des parcelles privées de la ville acquises entre 1990 et 2010 (ex. quartiers de la Forêt, Allières, Godefroy).

LOCALISATION DES PARCELLES DU PROGRAMME



Conformément à sa politique d'aménagement, la Ville valorise en priorité les parcelles se trouvant en Zone de développement, là où il reste un potentiel important de densification.

PERSPECTIVES

En moyenne, il faut 10 ans pour réaliser un projet de construction entre le moment de l'acquisition du terrain et la livraison des bâtiments. Pour d'autres types de projets (rénovation) les délais peuvent être plus courts.

Les perspectives sont bonnes car l'essentiel des biens acquis entre 1990 et 2010 devraient être valorisés d'ici 2020 d'après les planifications en cours. Une partie d'entre eux devraient, dans les années à venir, voir se développer des projets de construction de logements ou d'écoles, une autre partie constitue une réserve de biens d'échange dans le cadre de négociations, notamment dans la recherche de terrains pour la création de futurs équipements.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Unité opérations foncières

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Priorité_8 PDcom*

INDICATEUR

Taux d'avancement du programme d'adoption des plans d'initiative communale depuis 2010

OBJECTIF

2020 : adopter les 12 plans d'affectations initiés par la Ville de Genève.

RESULTAT 2010-2015 EVALUATION

71% au total



Maquette du PLQ Forêt en cours de procédure.

Tendance : en progression



QUE FAIT LA VILLE ?

L'article 5A, alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) permet à la Ville de Genève d'initier des plans localisés de quartier (PLQ) et de demander à l'autorité cantonale d'ouvrir des procédures. Dans ce cas, c'est la Ville qui élabore et porte les projets.

Cette faculté est également offerte par la loi pour d'autres plans d'affectation : modification de zones (MZ), plan de site (PS), plans localisés de chemins pour piétons (PLCP). La Ville engage principalement des projets lorsqu'elle est propriétaire de terrains.

La Ville de Genève souhaite pouvoir maîtriser l'évolution de son territoire. En 2010, la Ville a identifié 10 secteurs prioritaires de développement dans lesquels elle a établi et souhaite faire adopter 12 plans d'initiative communale. Ils traduisent la volonté politique de la Ville de Genève de :

- donner une impulsion plus forte aux programmes de construction et accélérer le rythme des développements ;
- développer les projets là où elle dispose de réserves foncières ;
- garantir un développement urbain cohérent et respectueux de ses objectifs (logements subventionnés, équipements ...).

Le plan directeur communal fixe comme objectif de renforcer l'action foncière communale d'ici à 2020,

Pour répondre à cet objectif, la Ville a élaboré un programme de périmètres à développer sur son territoire.

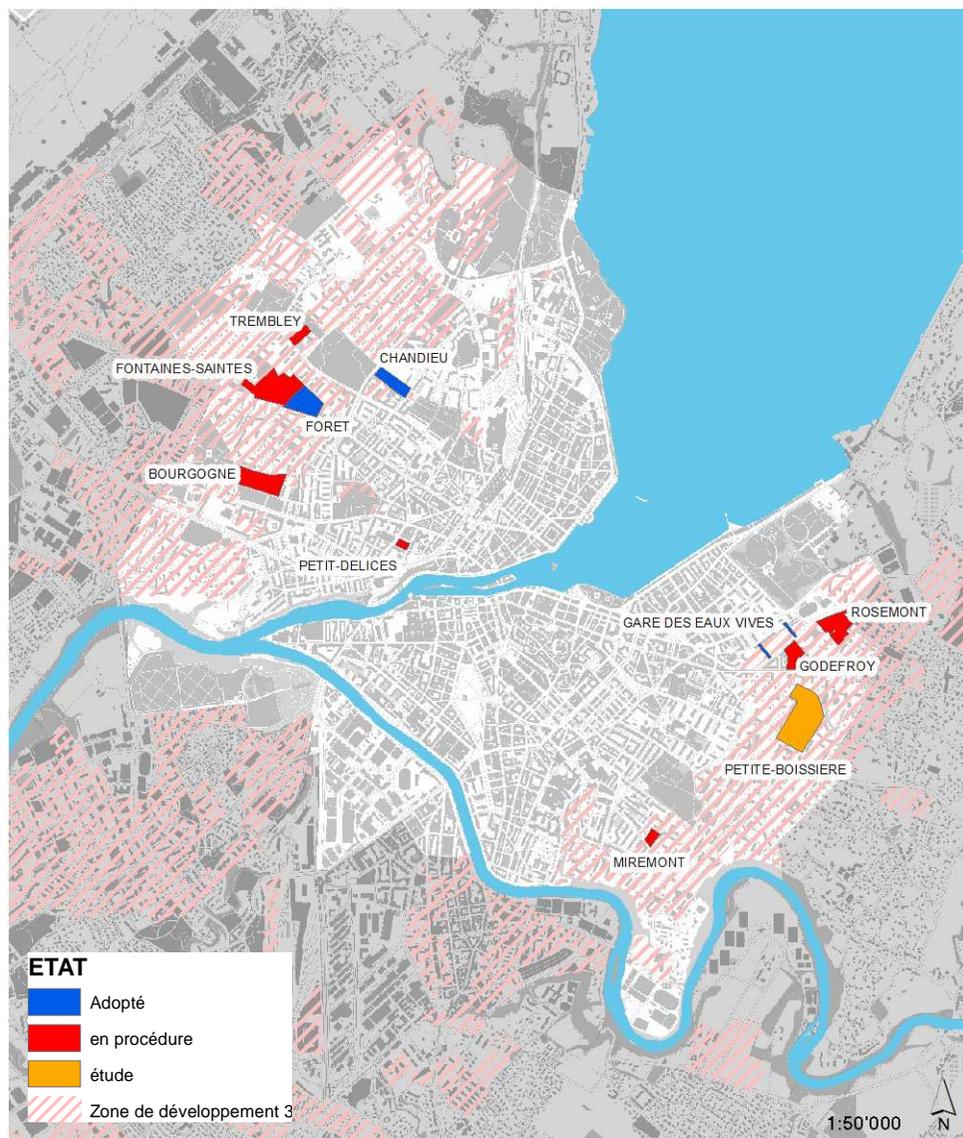
Il s'agit de faire adopter, d'ici 2020, 12 projets de plans d'affectation d'initiative communale : les PLQ de Chandieu, Trembley, Forêt, Fontaines-Saintes, Godefroy, Rosemont, Miremont, Boissière, Bourgogne ; la modification de zone de Bourgogne, les plans localisés de cheminement pédestre de la gare des Eaux-Vives et le PUS localisé de Petit-Délèce.

En 2016, l'objectif est atteint. Le taux d'avancement du programme est de 71%.

Toutes les études d'urbanisme ont été lancées. Trois plans sont maintenant adoptés : le PLQ de Chandieu, les plans de cheminement pédestre de la Gare des Eaux-Vives et le PLQ Forêt. Six procédures d'adoption sont engagées et trois plans localisés de quartier sont au stade de l'étude d'aménagement.

Un seul plan localisé de quartier a été abandonné, dans le quartier de Champel (avenue de Miremont), suite à la décision du Conseil d'Etat de privilégier la mise en place d'un plan de site.

LES PLANS D'AFFECTATION D'INITIATIVE COMMUNALE



A l'exception de Chandieu, tous les plans d'affectations planifiés, d'initiative communale, sont situés en zone de développement 3, conformément aux objectifs du Plan directeur communal.

PERSPECTIVES

La conception des projets d'aménagement nécessite un délai de maturation qui dans certain cas peut prendre plusieurs années. La Ville entend en effet les conduire en concertation avec les citoyens et elle souhaite traiter tous les enjeux liés au développement d'un quartier. Elle porte à cet égard, une attention toute particulière à la qualité des espaces publics qui en résultent.

A terme, ce sont plus de 2'000 nouveaux logements qui pourront être créés en Ville de Genève par le biais des projets d'initiative communale.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2017

Sources : Service d'urbanisme

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Priorité 8.1 PDcom*